



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LX)/5
28 novembre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

SOIXANTIÈME SESSION
DU 2 AU 6 DÉCEMBRE 2024
YOKOHAMA (JAPON)

**Questions se rapportant à l'article 44 de
l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006)**

(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)

**Rapport du Groupe de travail préparatoire
créé par la décision 5(LIX)**

A. Introduction et mandat du Groupe de travail préparatoire (GTP)	3
1. Contexte	3
2. Modalités de fonctionnement du GTP et participants.....	3
3. Questions spécifiques soulevées par le GTP en lien avec l'examen de l'AIBT	3
4. Feuille de route du GTP pour l'AIBT	4
B. Recommandations du GTP	6
Annexe 1 – Minutes des réunions du GTP	9
Article 44 de l'AIBT de 2006 – Téléconférence I.....	11
Article 44 de l'AIBT de 2006 – Téléconférence II.....	29
Annex 2 - Rapport du consultant «Priorités et options – AIBT 202X».....	45
Annexe 3 – Projet de décision 4(XV) proposé.....	

A. Introduction et mandat du Groupe de travail préparatoire (GTP)

1. Contexte

- 1.1 La décision 5(LIX) relative aux «Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006» énonce la portée des travaux et le mandat du Groupe de travail préparatoire (GTP) en ses paragraphes 3 à 8 précisant son dispositif opératoire. Il convient de noter que la décision 5(LIX) a été adoptée par le Conseil lors de sa cinquante-neuvième session à Pattaya avant que la décision définitive ne soit entérinée par la décision 1(LIX.1) citée dans le paragraphe suivant.
- 1.2 Le Conseil a adopté la décision 1(LIX.1) relative à la «Prorogation supplémentaire de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006) pour une période de trois ans avec effet du 7 décembre 2026 au 6 décembre 2029» par une décision intersessions sans tenir de séance.
- 1.3 Le Conseil, ainsi qu'énoncé au paragraphe 3 de la décision 5(LIX) en décrivant le dispositif opératoire, a décidé d'utiliser pour base la Feuille de route indicative-Scénario 1 (pages 7 et 8 du document ITTC(LX)/5) en vue de guider les consultations menées dans le cadre du processus d'examen de l'AIBT de 2006.
- 1.4 Ainsi, les travaux du GTP en 2024 ont été guidés par la Feuille de route indicative-Scénario 1 susmentionnée et menés conformément aux paragraphes 4 à 8 de la décision 5(LIX).

2. Modalités de fonctionnement du GTP et participants

- 2.1 Conformément au dispositif opératoire de la décision 5(LIX) «Questions relatives à l'article 44 de l'AIBT de 2006» décrit en son paragraphe 7, le GTP a débuté ses travaux en février 2024 et s'est réuni en ligne en mai 2024, puis de nouveau en novembre 2024. Ces réunions ont été complémentées par des communications par courriel et les informations pertinentes ont été diffusées par voie électronique avant chacune des réunions.
- 2.2 La liste ci-après répertorie les membres du GTP qui ont assisté à l'une ou l'autre des réunions, ou aux deux, et inclut également les suppléants qui y ont représenté certains membres sur la même base.
- 2.3 Les participants aux deux réunions du GTP sont répertoriés à l'annexe 1 «Minutes des réunions du Groupe de travail préparatoire» jointe au présent rapport.
- 2.4 Les travaux du GTP ont été enrichis par les contributions, les informations et l'assistance du Secrétariat et des deux consultants, M. Alexander Knapp (AKC Global) et Mme Siti Syaliza Mustafa, (consultante indépendante).
- 2.5 En outre, les travaux du GTP ont été guidés de manière à tenir compte de la Démarche programmatique de l'OIBT et de l'examen de sa phase pilote, lequel sera également présenté lors de la soixantième session du CIBT.

3. Questions spécifiques soulevées par le GTP en lien avec l'examen de l'AIBT

- Problématiques structurelles de l'Organisation
- Manière dont les pays s'impliquent
- Quorum: les règles le régissant doivent-elles être révisées?
- Structure de la composition des membres et caucus connexes
- Potentielle réorganisation des Comités du Conseil international des bois tropicaux (CIBT)

- L'intérêt d'actualiser l'AIBT doit être cohérent, à la fois du point de vue du commerce, qui souhaite que le commerce soit favorisé et que l'accès au marché du bois et des produits dérivés soit constant, mais aussi en veillant à ce que le commerce du bois soit opéré dans le respect de la légalité, à savoir que l'AIBT pourrait accorder une place plus importante aux questions de traçabilité et de transparence
- Élargir considérablement la focale dans la mesure où les forêts jouent un rôle important sur le plan des objectifs en matière d'environnement et de conservation
- La nécessité de se centrer davantage sur le changement climatique, la biodiversité, les solutions fondées sur la nature, la reconnaissance de la valeur des forêts naturelles/de démarchandiser les forêts
- Financement de projets et levée de fonds: la nécessité de disposer de meilleurs mécanismes de levée de fonds et de potentiels donateurs au-delà des pays membres
- La question de savoir si le prochain AIBT doit avoir une date de fin
- Les consultants pourront souhaiter approcher d'autres organisations de produits de base pour apprendre de leurs meilleures pratiques, le cas échéant.

3.1 Les consultants ont présenté une analyse des éléments-clés distillés à partir du sondage approfondi mené auprès des membres de l'OIBT en 2023.

3.2 En outre, les consultants ont également mené un sondage auprès des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). En raison de la disparité d'un certain nombre de réponses, il s'est avéré contre-intuitif de calculer une moyenne dans la mesure où les réponses ont en grande partie reposé sur le degré de familiarité avec les travaux de l'OIBT et/ou les antécédents d'une collaboration étroite avec l'Organisation. Les informations émanant des 13 membres (sur 15) que compte le PCF ont été colligées par le Secrétariat. Le GTP a indiqué que certains des points de vue du PCF seraient utiles pour examiner les éléments de la renégociation, mais qu'il convenait de donner la priorité aux points de vue des membres de l'OIBT.

3.3 Un rapport de synthèse sur les travaux et les principaux éléments identifiés est joint au présent rapport à l'annexe 2 «Priorités et options – AIBT 202X». Le rapport de synthèse sera présenté au Conseil lors de sa soixantième session et comprendra une liste de recommandations que le Conseil pourra souhaiter examiner.

4. Feuille de route du GTP pour l'AIBT

4.1 Le GTP a poursuivi son examen de la Feuille de route-Scénario 1, désormais intitulée «Feuille de route du GTP pour l'AIBT», et a discuté des travaux ultérieurs à mener en 2025 et au-delà. Le GTP recommande celle-ci pour examen et adoption par le Conseil.

CALENDRIER ET ESTIMATION PROVISOIRES DES COÛTS DE LA RENÉGOCIATION DE L'AIBT DE 2006			
- Statut: décembre 2024 -			
(en dollars des États-Unis)			
Calendrier provisoire		Description	Estimation provisoire des coûts
2025	Janv.-Fév.	Travaux de consultant - Deux consultants rédigeront un rapport de suivi et exécuteront les points d'action et travaux connexes additionnels en 2025, ce à la suite du CIBT60 sur la base des retours de la session du Conseil de l'année précédente	\$90 000,00
	Fév.	Groupe de travail préparatoire - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Fév./Mars	Réunion des Caucuses - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Mars/Avr.	Consultations régionales (pour trois régions) - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$24 000,00
	Fin de mai	Groupe de travail préparatoire - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Sept.	Réunion des Caucuses - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Sept.	Consultations régionales (pour trois régions) - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$24 000,00
	Fin sept./début oct.	Groupe de travail préparatoire - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
Sous-total:			\$178 000,00
* Calendrier et éléments des travaux pour 2026 à déterminer lors du CIBT61			
2026	Fév.	Réunion des Caucuses - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Mars	COMITÉ PRÉPARATOIRE I - (3 jours au Japon) - Infrastructures des réunions (matériel SIS inclus) - Personnel linguistique (interprètes/ traducteurs), etc.	250 000,00
	Sept.	Réunions des Caucuses - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Nov., conjointement au CIBT62	COMITÉ PRÉPARATOIRE II - (3 jours au Japon) - Infrastructures des réunions (matériel SIS inclus) - Personnel linguistique (interprètes/ traducteurs), etc.	250 000,00
Sous-total:			\$516 000,00
* Calendrier et éléments des travaux pour 2027 à déterminer lors du CIBT62			
2027	T3	Renégociation CNUCED I - (5 jours à Genève) - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
Sous-total:			\$145 000,00
* Calendrier et éléments des travaux pour 2028 à déterminer lors du CIBT63			
2028	T1	Renégociation CNUCED II - (5 jours à Genève) - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
	T3	Renégociation CNUCED III - (5 jours à Genève) - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
Sous-total:			\$290 000,00
* Calendrier et éléments des travaux pour 2029 à déterminer lors du CIBT64			
2029	T1	Renégociation CNUCED IV - (5 jours à Genève) - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
Sous-total:			\$145 000,00
TOTAL GÉNÉRAL:			\$1 274 000

4.2 Le financement de la Feuille de route a été revu lors de la réunion du GTP. Le Gouvernement du Japon a généreusement contribué la somme de 140 000 US\$ pour les travaux à mener en 2024 et une partie en 2025. Sur ce montant, 70 000 \$EU ont été mobilisés et le reliquat de 70 000 \$EU sera utilisé en 2025. Les coûts estimatifs des travaux à mener en 2025 s'élèvent à 178 000 \$EU. En conséquence, des contributions volontaires d'un montant de 105 000 \$EU environ sont nécessaires pour mener à bien les travaux indiqués dans la Feuille de route du GTP pour l'AIBT révisée pour l'année 2025.

B. Recommandations du GTP

- À l'issue de discussions approfondies, constructives et explicatives fondées sur les informations et documents actualisés au cours des deux réunions qui ont porté sur des questions relevant de la compétence du GTP au titre de la décision 4(LVIII) et de la décision 5(LIX), la majorité des membres du GTP recommande que le GTP soit prorogé pour une durée d'une (1) année jusqu'à la soixante et unième session du CIBT en 2025, ce conformément au paragraphe 8 précisant le dispositif opératoire de la décision 5(LIX). Cette prorogation permettra d'assurer la continuité nécessaire aux travaux préparatoires des membres dans la perspective du Comité préparatoire en 2026 et des négociations de l'AIBT qui débiteront en 2027.
- En tenant compte de l'intégralité des délibérations du GTP et sur la base de l'analyse du sondage mené auprès des membres du PCF ainsi que d'autres éléments, le GTP, **conformément à la décision 5(LIX)**, formule à l'adresse du CIBT à sa soixantième session les recommandations suivantes:
 1. Proroger le GTP pour une durée d'une (1) année jusqu'à la soixante et unième session du Conseil international des bois tropicaux en 2025 afin de permettre au GTP de poursuivre ses consultations en étroite collaboration avec le Secrétariat et les consultants.
 2. Recommande vivement que deux coprésidents, un pour chacun des caucus, soient nommés afin de coordonner les travaux du GTP en 2025.
 3. Prendre comme base de référence la Feuille de route du GTP pour l'AIBT pour guider le Conseil et les consultations ultérieures dans le cadre du processus d'examen de l'AIBT de 2006.
 4. Le mandat du GTP sera discuté lors de la soixantième session du CIBT, et il est préconisé que le Conseil y inclut les tâches suivantes:
 - (a) Faire progresser les travaux d'examen préparatoires de l'AIBT, notamment afin d'identifier les éléments à prendre en considération dans la négociation du nouvel accord, ce en étroite collaboration avec le Secrétariat, qui sera appuyé par des consultants indépendants, en vue d'inclure des informations factuelles et leur analyse, ce sur la base des éléments et des intérêts soulevés par les membres et les entités extérieures et ainsi qu'exprimé dans le cadre des discussions lors de la soixantième session du CIBT, de sessions précédentes du Conseil et de réunions antérieures du groupe de travail.
 - (b) Soumettre un rapport au Conseil au moins 30 jours avant sa soixante et unième session en 2025, lequel reposera sur les résultats des travaux énoncés au paragraphe a) et des recommandations supplémentaires du GTP, qui portera sur les modalités du processus d'examen de l'AIBT de 2006 jusqu'en 2026, y compris son format (en ligne ou en présentiel), son calendrier et le(s) lieu(x), conformément à la Feuille de route du GTP pour l'AIBT.
 5. La Feuille de route du GTP pour l'AIBT sera examinée lors de la soixantième session du CIBT en ce qui concerne l'année 2025, puis revue chaque année par le Conseil à partir de 2025 et des sessions ultérieures du CIBT afin de déterminer les éléments de travaux et les modalités pour l'année suivante.
 6. Le Conseil adopte lors de la présente session une décision qu'il jugera appropriée et nécessaire sur la base des points susmentionnés et sollicite des contributions volontaires d'un montant de 105 000 \$EU pour financer les éléments de travaux spécifiés pour 2025. En l'absence de contributions volontaires suffisantes, la Directrice exécutive est priée de mobiliser des fonds de la Réserve de fonds de roulement.

Le présent rapport récapitule les discussions et les recommandations du GTP, conformément à la décision 5(LIX), en vue de son examen à la soixantième session du CIBT.

Un projet de décision reflétant les recommandations du GTP et les délibérations du Conseil sera proposé par le GTP à l'examen du Conseil à sa soixantième session.



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LX)/5
28 novembre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

SOIXANTIÈME SESSION
Du 2 au 6 décembre 2024
Yokohama (Japon)

**Questions se rapportant à l'article 44 de l'Accord international de 2006
sur les bois tropicaux (AIBT)**

Annexe 1 – Minutes des réunions du GTP
(Point 11 de l'Ordre du jour provisoire)

Groupe de travail préparatoire créé par la décision 4 (LVIII)

Article 44 de l'AIBT de 2006 – Téléconférence I

jeudi 30 mai 2024

Participants

Membres du Groupe de travail préparatoire (GTP)

Consommateurs:

M. Keiran Andrusko, Australie
Mme Maureen Whelan, Canada
M. Pierre-Jonathan Teasdale, Canada (absent)
M. Talha Sadiq, Canada
M. Zehua Guo, Chine
M. Sixian Zheng, Chine
Mme Haiying Su, Chine
Mme Lingling Zheng, Chine (absente)
M. Daniel Van Assche (suppléant de Mme Nora Ricken, Union européenne)
Mme Anne-Theo Seinen, Union européenne (absente)
M. Yasuyuki Kobayashi, Japon
M. Hiroyuki Saito, Japon
Mme Yoko Yamato, Japon
M. Tomoyuki Honda, Japon
M. Kyohei Sugaya, Japon
M. Wonyeong Song, République de Corée
M. Eunsang Cho, République de Corée
M. Chansong Kim, République de Corée
Mme Nathalie Tjiddink, Pays-Bas (absente)
Mme Anna Tyler, Nouvelle-Zélande (absente)
Mme Rata Muda, Nouvelle-Zélande
M. Björn Merckell, Suède
Mme Cathy Karr-Colque, États-Unis d'Amérique (absente)
Mme Mahvish Madad, États-Unis d'Amérique
M. Daniel Carl, États-Unis d'Amérique

Producteurs:

M. Ulysse Sinagabe Korogone, Bénin (absent)
M. Angelo Paulo Sales dos Santos, Brésil (absent)
M. Marcos Dementev Alves Filho, Brésil (absent)
Mme Carmen Roseli Caldas Menezes, Brésil
Mme Bruna Stefani Bastos Teixeira, Brésil
M. Luz Stella Pulido Perez, Colombie
M. Jerson Leonardo Gonzalez Umana, Colombie
M. Sergio Salazar Alzate, Colombie (absent)
Mme Valerie Fumey Nassah, Ghana (absent)
M. Samuel Doe, Ghana
M. Daniel Nsowah, Ghana (absent)
M. Kofi Amoaduro Frimpong, Ghana (absent)
M. Joseph Yaw Appiah-Gyapong, Ghana (absent)

M. Yoga Prayoga, Indonésie (absent)
M. Muhammad Zahrul Muttaqin, Indonésie
M. Wan Ahmad Asmady, Malaisie (absent)
Mme Eirna Yani Mohd Arip, Malaisie
Mme Siti Nor Bushra Ismail, Malaisie (absente)
M. Pedro Antonio Plasteros Gastelum, Mexique (absent)
M. Alberto Julian Escamilla Nava, Mexique (absent)
M. Jorge Ruiz Morales, Mexique
Mme Veronica Gonzalez Quintero, Panama
Mme Vaneska Bethancourt Arcia, Panama
M. Dambis Kaip, Papouasie-Nouvelle-Guinée (absent)
M. Alois Jenkihau, Papouasie-Nouvelle-Guinée (absent)
M. Ray Thomas Fernandez Kabigting, Philippines (absent)

Secrétariat de l'OIBT

Mme Sheam Satkuru, Directrice exécutive (DE)
M. Gerhard Breulmann, Directeur des opérations
M. Nurudeen Iddrisu, Directeur du commerce et de l'industrie
Mme Jennifer Conje, Directeur de la gestion forestière
M. Tomiji Shudo, Assistant Information et technologies
Mme Miwa Tsukui, Assistante du Bureau de la Directrice exécutive

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et remarques de bienvenue par le Copräsident, M. Keiran Andrusko
2. Compte rendu de la Directrice exécutive de l'OIBT sur la décision du CIBT sans tenir de séance relative à la prorogation de l'AIBT de 2006
3. Présentation par la Directrice exécutive de l'OIBT des tâches du Groupe de travail préparatoire (GTP) énoncées dans la décision 5(LIX)
4. Discussion sur la Feuille de route-Scénario 1 et les activités à mener/en cours
5. Discussion sur les éléments-clés à examiner recensés par les membres dans l'optique de la renégociation future de l'AIBT de 2006
6. Date de la prochaine réunion et clôture de la réunion par le Copräsident

Minutes de la réunion

1. Ouverture de la réunion et remarques de bienvenue par le Coprésident, M. Keiran Andrusko

La Directrice exécutive (DE) a souhaité la bienvenue aux membres et au Coprésident, M. Keiran Andrusko, à la première réunion du Groupe de travail préparatoire (GTP). Elle a indiqué qu'un service d'interprétation simultanée était disponible pour cette réunion et a donné la parole à M. Andrusko.

M. Andrusko a remercié la DE et souhaité la bienvenue aux anciens et aux nouveaux membres. Il a expliqué aux nouveaux membres que le GTP s'inscrivait dans la continuité du Groupe de travail intersessions qui avait travaillé sur la question de la renégociation et de la prorogation de l'AIBT au cours des dernières années et que les travaux se rapportant à la décision relative à la prorogation seraient discutés au cours de la présente réunion. Après s'être brièvement présenté, il a informé le groupe de la nécessité de nommer un nouveau coprésident issu du Groupe des producteurs, l'ancien coprésident, M. Nurudeen Iddrisu, s'étant retiré, car il était désormais membre du Secrétariat de l'OIBT. Il a ensuite donné la parole à la DE pour aborder le point 2 de l'ordre du jour.

2. Compte rendu de la Directrice exécutive de l'OIBT sur la décision du CIBT sans tenir de séance relative à la prorogation de l'AIBT de 2006

La DE a informé le GTP du résultat du vote sur la décision intersessions relative à la prorogation de l'AIBT de 2006 jusqu'au 6 décembre 2029. Elle a précisé que, sur la base des votes exprimés à la date limite du 27 mai 2024 et conformément à l'article 37 du Règlement intérieur de l'OIBT, la décision avait été adoptée par le Conseil. Le rapport sur le vote a été diffusé au sein de l'ensemble des membres précédemment et les résultats du vote sont les suivants:

- 16 sur 19 des membres producteurs disposant du droit de vote ont voté en faveur - 84% (799 voix sur un total de 1000)
- 35 des 36 membres producteurs disposant du droit de vote ont voté en faveur - 97% (989 voix sur un total de 1000)

Elle a indiqué que trois membres producteurs disposant du droit de vote représentant 201 voix et un (1) membre consommateur disposant du droit de vote ne l'avaient pas exercé. Conformément au règlement, ces votes ont été comptabilisés au titre des «abstentions». Aucun vote n'a été exprimé contre la décision.

M. Andrusko a remercié la DE et s'est félicité du soutien massif dont la prorogation a fait l'objet, ce qui est l'aboutissement de deux années de travail. Il a remercié tous les membres impliqués dans cette décision et tous ceux qui ont voté. Il a rappelé au GTP la Feuille de route-Scénario 1 qui a été présentée au Conseil lors de la cinquante-neuvième session du CIBT et a noté que les modalités pour 2024 et les années suivantes seraient discutées dans le cadre des points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Il a ensuite donné la parole à la DE pour présenter le point 3 de l'ordre du jour.

3. Présentation par la Directrice exécutive de l'OIBT des tâches du Groupe de travail préparatoire (GTP) énoncées dans la décision 5(LIX)

Commencement des travaux du PTB

La DE a souligné certaines difficultés auxquelles le Secrétariat a dû faire face afin, ainsi que le stipule la Décision 5(LIV) «Questions relatives à l'article 44 de l'AIBT de 2006», de commencer les travaux du GTP au début du mois de février, pour les raisons suivantes:

- Difficultés à identifier des consultants suffisamment au fait de l'OIBT et de ses procédures. Plusieurs candidats potentiels n'étaient pas disponibles en raison d'autres engagements.
- L'une des principales raisons pour lesquelles les travaux du GTP ont débuté en février est que les fonds promis pour les travaux du GTP par le Ministère japonais des Affaires étrangères (MOFA) devaient initialement être dépensés avant mars 2024. Comme il était impossible d'entamer un travail solide sans le soutien de consultants compétents, le Secrétariat a demandé que la mobilisation de ces fonds soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2024, ce qui a été accordé par le MOFA. Ce délai laissera suffisamment de temps au GTP. La DE a remercié le MOFA de cette prorogation.

Modification de la composition des membres du GTP

La DE a expliqué que, malgré les difficultés, le Secrétariat avait fait tout son possible pour se conformer à la décision 5(LIV) et qu'il avait contacté les membres le 29 février 2024 au sujet des tâches provisoires assignées au GTP dans l'objectif qu'il soit à composition non limitée et de permettre à tous les membres de s'y joindre. En réponse, plusieurs membres qui ne faisaient pas partie du groupe de travail précédent ont exprimé leur intérêt et participent désormais au GTP. Elle a indiqué qu'environ 36 participants des pays membres, six membres du Secrétariat et quatre interprètes étaient présents à cette réunion.

M. Andrusko a remercié la DE et donné la parole au Porte-parole du Groupe des producteurs, M. Zahrul Muttaqin, pour qu'il fasse le point sur la question de la nomination d'un coprésident issu du Groupe des producteurs.

Point au sujet de la nomination d'un coprésident par les pays membres producteurs

M. Muttaqin a déclaré qu'il n'avait reçu aucune réponse de la part des membres du Groupe des producteurs concernant le poste vacant de coprésident et qu'il ferait le point dès que cela serait le cas. Le Secrétariat lui ayant demandé s'il envisageait d'assumer le rôle de coprésident pour cette réunion, M. Muttaqin a répondu qu'il consulterait le Groupe des producteurs et que, le cas échéant, il envisagerait d'assumer ce rôle.

M. Andrusko a demandé si un membre producteur en ligne était désireux d'assurer la coprésidence pour la réunion de ce jour. En l'absence de réponse, M. Andrusko a indiqué qu'il ne voyait pas d'inconvénient à poursuivre seul.

Il a ensuite donné la parole à la DE pour qu'elle poursuive son compte rendu sur la décision 5(LIV).

Liste des tâches énoncées dans le courriel du 29 février

La DE a passé en revue la liste des tâches en expliquant celles qui avaient déjà été exécutées et celles qui étaient encore en cours d'exécution.

Actions déjà exécutées:

- Commencement des travaux du GTP (dispositif opératoire de la décision 5(LIV) au paragraphe 7)
- Veiller à ce que le GTP soit un groupe de travail à composition non limitée

- Élection des coprésidents (la nomination émanant du Groupe de producteurs est toujours en attente)

Actions à mener à partir de maintenant:

- Continuer de se réunir en ligne ou achever substantiellement ses travaux: travaux en cours
- Le cas échéant, décider s'il convient de se réunir en présentiel pour finaliser le rapport du GTP: le GTP statuera sur cette question à un stade ultérieur.

La DE a rappelé au GTP que le Secrétariat avait demandé aux membres du GTP et à ses nouveaux membres de prendre connaissance de la décision 5(LIV) ainsi que des travaux du groupe de travail qui ont été présentés au Conseil lors de la cinquante-neuvième session, et d'étudier la Feuille de route-Scénario 1 indicative. Il leur a également été demandé de recenser les éléments-clés que le GTP pourrait juger pertinent de prendre en considération à l'approche de la période de négociation.

Étant donné que la décision de proroger l'AIBT de 2006 jusqu'au 6 décembre 2029 a été adoptée par le Conseil, la restriction quant à l'obligation d'épuiser les fonds du gouvernement japonais avant la fin du mois de mars 2024 est devenue caduque. La DE a noté que cela pourrait modifier les échéances de la Feuille de route-Scénario 1. Bien que cette modification doive être décidée lors de la soixantième réunion du CIBT, elle a suggéré que les travaux devant être effectués par le GTP en 2024 soient centrés sur l'identification des éléments-clés que les membres ont stipulés dans leur réponse au sondage de 2023. Elle s'est dite préoccupée par le fait que, si les discussions sur la renégociation commençaient trop tôt, les membres risquaient de se lasser de la renégociation bien avant la période de négociation proprement dite. Afin d'éviter cela, elle a suggéré que le GTP envisage d'utiliser 2024 et toute l'année 2025 pour identifier les éléments-clés et ne commencer leurs travaux de fond qu'au début de 2026.

4. Discussion sur la Feuille de route-Scénario 1 indicative et les activités à mener/en cours

Recrutement de deux consultants

La DE a indiqué que deux consultants avaient été engagés et qu'ils avaient débuté leurs travaux deux semaines plus tôt environ. Elle a présenté les consultants comme suit:

1. M. Alexander Knapp, ressortissant britannique-américain
 - Certains membres du GTP se souviendront peut-être de lui, car il a travaillé pour le Conseil de 2018 à 2020 sur l'élaboration de la Démarche programmatique et des Axes programmatiques. Avant même cela, il s'était familiarisé avec les travaux et les processus de l'OIBT dans le cadre de sa collaboration avec d'autres organismes avec lesquels l'OIBT travaille.
 - Un ancien collaborateur des Nations Unies au fait des processus de cet organisme.
2. Mme Siti Syaliza Mustapha, Malaisie
 - Le GTP la connaîtra également puisqu'elle a joué un rôle actif au sein de l'OIBT au fil des années et a présidé un certain nombre de Comités du CIBT, notamment en tant que membre du Panel d'experts de l'OIBT.
 - Elle est parfaitement consciente des sensibilités en jeu.

Ils ont tous deux reçu des conseils et la documentation de l'OIBT jusqu'à la cinquante-neuvième session du Conseil, y compris les sondages menés auprès des membres et leurs retours individuels.

Un projet de questionnaire est en cours d'élaboration et ils travailleront également sur le sondage qui sera envoyé aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et à des entités externes. Le Secrétariat a prévu de lancer ce processus au plus tard dans les quinze prochains jours pour pouvoir disposer d'un délai d'un mois de réponse jusqu'à la mi-juin, avant de procéder à la compilation des résultats et à leur transmission au GTP.

Les questions posées au PCF seront de nature assez générale, dans la mesure où la question de la prorogation ne les concerne pas. L'objectif du sondage sera de connaître leur point de vue sur la question de savoir s'ils considèrent que la structure de l'OIBT leur est propice, ou s'il existe des éléments que les membres devraient prendre en considération lorsqu'ils entameront le processus des négociations.

Paragraphe 5 relatif au dispositif opératoire de la décision 5(LIV)

La DE a indiqué qu'aucun retour d'information n'avait été obtenu de la part des membres du GTP en termes de points-clés ou d'éléments-clés qu'ils auraient pu identifier avant cette réunion, et qu'elle serait intéressée de savoir si des membres avaient des contributions à apporter à cette réunion. Elle a redonné la parole à M. Andrusko.

Observations de la part de membres

M. Andrusko a remercié la DE et donné la parole aux États-Unis d'Amérique.

M. Carl a demandé au Secrétariat quand celui-ci espérait que les consultants achèveraient leur travail, mais il a précisé que cette question pourrait être abordée lorsque ce point serait inscrit à l'ordre du jour.

En l'absence d'autres observations de la part du GTP, M. Andrusko a demandé des précisions sur le calendrier prévu pour les travaux à effectuer par les consultants.

Calendrier des travaux des consultants

La DE a indiqué que le questionnaire à envoyer aux membres du PCF et à des entités externes serait probablement finalisé d'ici au 10 juin et qu'il serait envoyé aux membres pour qu'ils y contribuent leurs apports et modifications, le cas échéant. Elle a souligné la nécessité d'un traitement très rapide et que, si le sondage était finalisé avant le 15 juin, il serait envoyé avec un délai de retour de trois à quatre semaines.

Les consultants compileront les réponses reçues et les classeront selon qu'elles aient trait aux procédures administratives, aux procédures de terrain ou à d'autres domaines de travail sur lesquels l'OIBT devra réfléchir pour l'avenir. Les consultants ont également reçu le Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT et la DE n'était pas certaine de savoir combien d'entités externes le connaissaient. La DE a continué d'indiquer aux membres du PCF que la plupart des domaines de travail et des initiatives conjointes de celui-ci étaient couverts dans le cadre du dernier PAS de l'OIBT et liées à ce dernier.

La DE s'est dit espérer obtenir un retour d'information de la part des membres du GTP sur les domaines-clés qui, selon eux, devraient être inclus dans ce rapport. Elle a précisé que l'intention était de finaliser le rapport du GTP avant le 31 juillet si possible. Le rapport du GTP, a-t-elle noté, ne nécessite d'être publié sur le site web que 30 jours avant le Conseil.

Les calendriers stipulés dans la Feuille de route-Scénario 1 ont été déterminés et suggérés à l'époque parce que l'on ne savait pas encore précisément si les membres accepteraient l'ultime prorogation de l'AIBT de 2006 jusqu'au 6 décembre 2029. Maintenant que la décision a été adoptée, il est possible de reporter un certain nombre d'activités proposées dans le cadre cette Feuille de route-Scénario 1 à l'année prochaine. Elle a également souligné que le GTP représentait désormais un groupe beaucoup plus important et qu'il pourrait avoir besoin de plus de temps pour décider des questions qui seront discutées lors de la soixantième session du CIBT et de celles qui seront abordées en 2025.

M. Andrusko a remercié la DE de ses clarifications et est passé au point 4 de l'ordre du jour consacré à la Feuille de route-Scénario 1 indicative. Il a indiqué que la première partie de 2024 avait été dédiée aux travaux des consultants qui venaient d'être discutés. Parallèlement, un certain nombre de réunions ont été organisées et il a cru comprendre qu'il y avait une certaine flexibilité puisque la Feuille de route était de nature indicative. La Feuille de route prévoit pour l'année 2024 deux réunions du GTP auxquelles s'ajoutent deux réunions des caucus, soit une par caucus, et deux consultations en ligne pour chacune des régions, soit six au total. Il a attiré l'attention du groupe sur ce point dans la mesure où les réunions se chevauchent avec les travaux de consultants et ce sur quoi ils sont censés travailler, à savoir identifier au sein des caucus et des membres régionaux les éléments susceptibles d'être inclus dans la renégociation. Il a demandé comment les consultants et ces ateliers potentiels pourraient interagir au mieux. Cette question ne s'adressait pas au Secrétariat, mais au GTP.

Il a rappelé au GTP que les discussions devaient rester d'ordre général. Ce que l'on attend de cette réunion, c'est une indication de la direction à donner à ces travaux de consultants, au sujet desquels la DE a souligné les questions qui se posent à ce sujet, ainsi que la manière de gérer ces modalités, qui auront des interactions avec les travaux des consultants.

Il a ensuite laissé la place aux questions et observations des membres sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

M. Andrusko a donné la parole aux États-Unis d'Amérique.

M. Carl a remercié M. Andrusko et indiqué que les États-Unis avaient l'avantage d'avoir déjà discuté en interne. Il a ajouté qu'il y avait beaucoup de choses à avoir en tête et que si les membres n'avaient pas déjà au préalable examiné les documents, il était probable qu'un grand nombre d'activités et de questions allaient rapidement arriver de front. Il a ajouté que, de son point de vue, en ce qui concernait le calendrier et le processus, il serait utile que les consultants puissent non seulement exploiter les apports du GTP eu égard aux éléments qui feront partie de l'examen, mais aussi mener certaines des consultations régionales et/ou celles au sein des caucus avant la fin du mois d'août et avant qu'ils ne concluent leur rapport. Ce faisant, les consultants obtiendraient le plus grand nombre d'observations possible avant de soumettre le premier rapport au GTP. Il s'est dit apprécier le fait que la DE leur ait donné une date limite précoce, mais a suggéré qu'accorder aux consultants une date limite plus tardive leur permettrait d'obtenir davantage d'informations. Les États-Unis ont quelques idées précises, mais ils souhaitent entendre les réflexions des autres membres sur le calendrier et l'implication des caucus.

M. Andrusko a remercié les États-Unis et a indiqué qu'il s'agissait d'une suggestion claire et concrète visant à garantir que les consultants soient impliqués dans les consultations et à leur donner éventuellement plus de temps pour conclure leur rapport. Il a ensuite de nouveau donné la parole au Secrétariat pour qu'il réponde.

La DE a indiqué que le Secrétariat se demandait également quand les consultations régionales devraient avoir lieu, son avis étant qu'elles aient lieu une fois que les consultants auraient terminé et envoyé le questionnaire destiné aux entités externes. Elle a remercié les États-Unis de leur suggestion de repousser la date limite à une date ultérieure et ajouté qu'il serait possible de la reporter à la mi-septembre, ce qui laisserait le temps de terminer le rapport pour la fin du mois d'octobre.

En ce qui concerne les consultations régionales proposées, la DE a indiqué que le Secrétariat serait également impliqué. Toutefois, en ce qui concerne les discussions au sein des caucus, la DE a précisé que le Secrétariat serait disposé à y participer ou non en fonction de ce que le GTP et les caucus jugeraient approprié et décideraient, mais elle s'est dit estimer qu'il serait plus constructif que le Secrétariat soit impliqué. Elle a expliqué qu'il y avait une grande différence entre la consultation au sein des caucus et la consultation régionale, mais que le Secrétariat serait heureux de participer aux deux si cela était jugé approprié. Le calendrier pourrait cependant être difficile à respecter en raison de plusieurs engagements internationaux.

M. Andrusko a remercié la DE et donné la parole au Japon.

M. Kobayashi a salué l'ensemble des membres et remercié le Secrétariat d'avoir organisé cette réunion. Il a indiqué qu'il était essentiel que les activités prévues pour 2024 soient mises en œuvre en temps voulu, même si le délai pour le budget avait été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2024. Il a ajouté qu'il était crucial de disposer d'une feuille de route et d'un calendrier des travaux concrets pour chaque activité, étant donné que la session du Conseil n'est qu'à six mois d'intervalle et que de nombreuses conférences internationales avaient lieu pendant cette période, notamment la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la 29^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 16^e conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Il a suggéré que le GTP pourrait nécessiter de réviser le calendrier des travaux de la Feuille de route-Scénario 1, y compris la possibilité de revoir la nécessité de chacun de ses points et le calendrier afférent. Selon le Japon, sur la base du calendrier de l'AIBT en vigueur, un Comité préparatoire devrait être établi en 2026 et les travaux préparatoires connexes devraient être achevés avant cette date.

Il a remercié la DE de ses explications relatives au processus des consultants et a ajouté que le Japon était très heureux que le Secrétariat ait déjà recruté deux consultants pour commencer ce travail d'examen et qu'il en attendait les résultats avec impatience. En ce qui concerne les consultations régionales, le point de vue du Japon est que la participation d'autres pays en dehors de la région devrait également être envisagée, même si elle se fait en ligne. Le rapport de synthèse devrait ensuite être partagé avec les membres afin de garantir la transparence et la neutralité.

M. Andrusko a remercié le Japon de ses observations et de sa contribution à l'activité. Il a résumé les suggestions émanant des États-Unis sur la masse d'informations et de détails à prendre en compte, en particulier par les nouveaux membres, et indiqué que le Secrétariat et les consultants devraient éventuellement poursuivre leurs travaux jusque vers la fin du mois d'août, ce qui laisserait le temps d'achever d'ici là les consultations qui ont été intégrées dans la première année de la Feuille de route indicative.

Consultations au sein des caucus et consultations régionales

M. Andrusko a reconnu qu'il s'agissait d'une masse importante d'informations, en particulier pour les nouveaux membres, et a suggéré que la prochaine réunion du GTP se tienne éventuellement en septembre, lorsque le rapport serait prêt. Les informations issues de ce rapport et des consultations seraient plus directes tout en laissant suffisamment de temps avant la session du Conseil pour examiner en détail les éléments de renégociation et tous autres travaux à effectuer en vue de conclure le rapport qui sera présenté lors de la soixantième session.

En l'absence d'autres observations, M. Andrusko a donné la parole à la DE.

La DE a remercié M. Andrusko et M. Kobayashi de leurs contributions. Elle a souligné qu'il n'était toujours pas clair si le Secrétariat devrait être impliqué dans les consultations au sein des caucus et a demandé aux membres de clarifier ce point. Elle a réitéré qu'elle considérait que le Secrétariat pouvait participer aux consultations régionales, car il s'agissait des membres en général, mais qu'elle avait besoin d'éclaircissements sur la question de savoir si le Secrétariat devrait participer aux consultations au sein des caucus.

En ce qui concerne les contributions volontaires du Japon dans le cadre de son budget d'urgence, elle a assuré les membres qu'elles seraient dépensées et comptabilisées d'ici la fin de l'année 2024. Un certain montant de ces fonds serait nécessaire pour l'interprétation simultanée lors des consultations régionales et pour les consultations au sein des caucus. En ce qui concerne la demande du Japon de disposer d'un calendrier concret, elle a répondu que la proposition du Secrétariat était plus ou moins en accord avec ce que M. Andrusko avait suggéré plus tôt et avec ce que le Japon venait de proposer, c'est-à-dire de programmer les activités d'une manière particulière et de réviser certains des points qui figurent dans la Feuille de route-Scénario 1, car les financements sont insuffisants pour mener toutes les activités qui y sont indiquées.

À ce jour, il n'existe que la contribution volontaire du Japon. Une partie a été utilisée pour l'interprétation et une autre pour les deux consultants qui travaillent déjà actuellement. Elle a poursuivi en disant que si des consultations régionales devaient être organisées, il faudrait en mener au moins trois pour que toutes les régions ne se sentent pas exclues ou moins importantes. Par conséquent, dans ce cas de figure, les trois consultations devaient avoir lieu avant la fin de l'année. Elle a demandé confirmation que telle était bien l'intention du GTP. Dans l'affirmative, la majeure partie de la contribution volontaire du Japon y serait probablement consacrée.

Calendrier des consultations régionales et consultations au sein des caucus

Elle a expliqué que des consultations régionales devaient être organisées en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique, la consultation régionale pour l'Afrique étant essentielle. Elle a déjà mentionné ce point, car plusieurs membres africains accusent des arriérés de paiement. À ce stade, seuls trois des 14 membres africains sont en règle avec l'OIBT. Elle s'apprête à rejoindre le lendemain la République démocratique du Congo afin de participer à la 20^e réunion des Parties au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), qui est coorganisée/facilitée par la France et le Gabon. La raison de sa participation à cette réunion du PFBC est de renforcer la collaboration dans le bassin du Congo. En outre, comme indiqué précédemment lors de la réunion de la Commission consultative (CC), le Secrétariat est en pourparlers avec l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) tandis que les travaux menés par la CAFI, le PFBC et le Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques (BMZ)/l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) se recoupent en grande partie. La présence à cette réunion du PFBC donnerait à l'OIBT l'occasion d'interagir avec ses pays membres africains, sachant que tous les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT sont censés y participer. Elle a poursuivi en disant que le fait que 11 membres africains ne versaient pas leurs arriérés, certains depuis six ans ou plus, rendait la situation insondable, ce qui nécessitait de s'adresser à eux en premier lieu, avant l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique.

La DE a reconnu que, ainsi que l'a souligné le Japon, de nombreux engagements internationaux étaient prévus au cours du quatrième trimestre de l'année et, outre ceux cités par le Japon, il y avait aussi l'Assemblée générale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) du 2 au 13 décembre en Arabie Saoudite. L'OIBT a signé un protocole d'accord avec la CNULD. Le Comité des forêts (COFO) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se réunira également en juillet et la République du Congo accueillera un événement sur la reforestation également en juillet, un autre domaine de travail de l'OIBT qu'elle a suivi de près. Le Secrétariat fera tout son possible pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incompatibilité d'emploi du temps au niveau des engagements internationaux des membres et du Secrétariat.

En ce qui concerne le calendrier des consultations, elle s'entretiendra avec les consultants dans une semaine et une fois que les questions auront été envoyées aux entités sélectionnées, quelques créneaux pourraient être identifiés afin d'organiser au moins une (1) consultation régionale en premier lieu et examiner si des consultations au sein des caucus pourraient être organisées. Elle a proposé d'organiser les consultations à une date ultérieure. Il est préférable d'organiser les consultations au sein des caucus après que le GTP ait décidé de la marche à suivre et de ce qu'il présentera au CIBT.

En réponse à la demande du Japon de partager les informations obtenues dans le cadre des consultations régionales, elle a indiqué que le Secrétariat serait heureux de le faire, mais que, comme elle l'avait déjà précisé lors de la cinquante-neuvième session du CIBT, les consultations au sein des caucus pourraient ne pas être ouvertes à diffusion. Elle a ajouté que les consultations régionales pouvaient être ouvertes et transparentes, mais que les consultations au sein des caucus étaient confidentielles, à moins que ceux-ci n'en décident autrement.

M. Andrusko a remercié la DE de la clarté de ses réponses et rappelé aux membres qu'ils avaient la parole pour poser toute question. Il a demandé si des membres souhaitaient répondre aux questions de la DE concernant l'implication du Secrétariat dans les discussions au sein des caucus, le partage des informations sur les discussions des caucus, le calendrier proposé pour les consultations régionales ou tout autre sujet.

En l'absence de réponse de la part des membres producteurs, il a donné la parole aux États-Unis d'Amérique.

M. Carl s'est dit favorable à l'idée du Japon d'établir une feuille de route claire dès que possible. Suite aux observations de la DE et de M. Andrusko, il s'est également dit favorable à la suggestion de M. Andrusko d'entendre les pays producteurs pour qu'ils fournissent des informations sur les consultations régionales, leur souhait de les organiser et la date à laquelle elles auraient lieu. Il a demandé à la DE si, lors de ces consultations régionales ou des consultations au sein des caucus, le rôle du Secrétariat consisterait uniquement à donner des conseils sur les questions techniques. Selon lui, cela serait souhaitable et constituerait un bon usage du temps du Secrétariat si les pays au niveau régional souhaitaient obtenir de meilleures informations de la part du Secrétariat sur ce qui serait inclus.

En ce qui concerne l'implication du Secrétariat dans les réunions de caucus, M. Carl a indiqué que les pays consommateurs considéraient que leurs réunions de caucus devaient se tenir à huis clos sans implication du Secrétariat, ainsi que l'a mentionné la DE. Cependant, il s'est dit accueillir favorablement les avis des autres membres. Selon lui, l'élément principal qu'il souhaitait mettre en avant était que plus les consultants pourraient mener de consultations avant la fin du mois d'août, mieux cela serait, car cela fournirait davantage d'informations sur l'ensemble du processus et sur ce qui devait être revu.

Il a poursuivi en précisant que l'un des scénarios possibles serait que ce GTP se concentre sur la majeure partie de son effort à partir de septembre. Le GTP disposerait alors d'autant d'informations que possible, à condition que les réunions de caucus et les réunions régionales puissent, si possible, se tenir pendant l'été, et que les consultants puissent également jouer un rôle en étant présent et, dans une certaine mesure, de conseil, ou tout au moins un rôle de réflexion, lors de ces réunions de groupe.

M. Andrusko a remercié M. Carl et donné la parole au Japon.

M. Kobayashi a remercié M. Andrusko et la DE de leurs explications sur la Feuille de route. Il a indiqué que le Japon attendait avec impatience d'avoir un calendrier précis de chaque activité et qu'il apprécierait d'avoir plus de détails afin de pouvoir se préparer à chacune d'entre elles.

M. Andrusko a remercié le Japon et pris note des demandes de confirmation concernant le calendrier et les modalités des consultations régionales. Il a encouragé les pays membres producteurs à faire part de leurs attentes, même préliminaires, faute de quoi le Secrétariat devrait préparer les consultations sans aucune orientation. Il a indiqué que les pays consommateurs avaient réitéré leurs demandes, mais qu'elles étaient restées sans réponse de la part des pays producteurs.

En l'absence d'interventions, il a donné la parole à la DE.

La DE a remercié M. Andrusko et formulé des observations sur les questions soulevées par les États-Unis et le Japon. Elle a confirmé que le rôle du Secrétariat concernant les réunions régionales consisterait à fournir des conseils techniques en fonction des besoins, par exemple des éclaircissements sur les paragraphes opératoires de l'AIBT de 2006. Elle a noté que la consultation se déroulerait principalement entre les membres régionaux, le Secrétariat et les consultants.

Elle a encouragé les membres à se montrer ouverts. Par exemple, les consultations régionales pour l'Amérique latine s'appuieront sur les informations et les points déjà soulevés par certains membres latino-américains, l'objectif principal étant de vérifier si d'autres membres régionaux qui n'avaient pas répondu au sondage étaient d'accord avec les points mis en évidence. La DE a également souligné la difficulté d'obtenir un retour d'information aussi large que possible, car cela dépendait toujours du nombre de réponses reçues en temps voulu. Elle a rappelé aux membres que le Secrétariat avait dû prolonger à plusieurs reprises le sondage de l'année dernière mené auprès des membres, car le premier taux de réponse avait été très faible. Elle a observé que les pays consommateurs étaient souvent plus réactifs que les pays producteurs. Elle a également noté que, en dépit du fait que les pays producteurs avaient explicitement demandé un service d'interprétation simultanée et que le Secrétariat avait pris des dispositions en ce sens, il semble qu'aucun pays membre francophone n'était présent à cette réunion, et que ce n'était pas un bon usage des maigres ressources allouées à ce GTP. Elle a noté que les préparatifs

au PFBC pourraient être l'une des raisons de cette absence de participation. La date de cette réunion a été décidée par les membres du GTP, y compris certains membres africains. Elle a rappelé que le rôle du Secrétariat dans les consultations régionales était de fournir des éclaircissements et des conseils techniques. Si quelqu'un outrepassait ce qui peut être fait ou non, il serait alors bien entendu du devoir du Secrétariat d'informer la consultation que certaines choses n'étaient pas possibles et de leur expliquer en revanche ce qui l'est.

Pour les consultations au sein des caucus, le Secrétariat serait à disposition pour aider, si nécessaire. En réponse à la demande du Japon de disposer d'une annonce et d'un calendrier concrets des réunions, et à la suggestion de la Colombie que les consultants fournissent les calendriers, la DE a déclaré que ceux-ci n'étaient pas décidés par les consultants, mais discutés par le Secrétariat avec les consultants, en tenant compte des besoins, des calendriers et des processus de l'OIBT.

Le GTP étant désormais prêt à prolonger le délai imparti aux travaux à effectuer par les consultants jusqu'au début du mois de septembre, la DE a précisé que cela permettrait de poursuivre les discussions avec les consultants. La DE a dit souhaiter se concentrer en premier lieu sur la formulation des questions du sondage, afin que ce processus permette aux entités externes et aux membres du PCF de retourner leurs réponses dans un délai de trois à quatre semaines. La DE a poursuivi en indiquant que les contributions des membres du PCF et des entités externes devaient s'inscrire dans le cadre de ce sur quoi le PCF travaillait. Lorsque l'organisation des consultations régionales commencera, le Secrétariat veillera à ce que les consultations ne soient pas incompatibles avec le calendrier des engagements internationaux auxquels les membres et le Secrétariat doivent participer.

M. Andrusko a remercié la DE et indiqué qu'il considérait que des progrès importants avaient été accomplis, en particulier sur le plan d'une plus grande flexibilité concernant le calendrier des rapports des consultants. Il a pris note des observations de la DE sur les difficultés rencontrées par le Secrétariat pour obtenir un nombre suffisant de réponses de la part des membres, même en tenant compte de facteurs tels que la période des vacances d'été dans l'hémisphère nord. Il a sollicité d'autres points de vue sur ces difficultés et sur la manière de les gérer. Il a résumé que la proposition était d'essayer de faire en sorte que les consultants achèvent leurs travaux initiaux d'ici au début du mois de septembre. Le Secrétariat examinerait les dates potentielles pour tenir compte des consultations régionales et des réunions au sein des caucus, si ces derniers décidaient de les organiser.

En ce qui concerne l'implication (potentielle) du Secrétariat dans les réunions des caucus, il a indiqué qu'il était nécessaire de connaître l'avis des membres producteurs sur la question de savoir s'il fallait l'impliquer et suivant quelles modalités.

En l'absence d'observations, il a confirmé que le Secrétariat examinerait les dates potentielles et fournirait des suggestions après en avoir discuté avec les consultants. Il a également souligné que le nombre de consultations régionales et de consultations au sein des caucus en ligne à organiser n'avait pas été décidé. La Feuille de route indicative en prévoit deux par région, mais il y a une marge de flexibilité pour en organiser une par région pour l'instant; quoi qu'il en soit les membres doivent faire connaître leur point de vue à ce sujet. Il a suggéré de faire circuler quelques dates possibles une fois qu'elles auront été déterminées, puis de demander aux autres membres de faire part de leurs retours par courriel au cours des deux prochaines semaines, étant donné qu'il n'était pas possible de régler cette question au cours de la présente réunion.

En l'absence d'autres observations, il a proposé de passer au point 5 de l'ordre du jour portant sur les éléments-clés à prendre en compte dans une renégociation future qui ont été déterminés par les membres. Il a attiré l'attention de tous sur la Note d'information 8 de la dernière session du Conseil, qui fournit des détails très approfondis sur les avis exprimés en réponse aux sondages menés par le précédent groupe de travail intersessions. Il ajoute que si les membres n'avaient pas encore pris connaissance des réponses aux sondages, ce serait un excellent point de départ pour examiner les avis exprimés, dans la mesure où il en ressort d'ores et déjà un nombre important d'éléments.

5. Discussion sur les éléments-clés recensés par les membres à prendre en considération dans la renégociation future

M. Andrusko a ouvert le débat sur ce point et donné la parole au Secrétariat.

La DE a souligné qu'un autre processus en cours sur l'évaluation de la phase pilote de la Démarche programmatique (DP) pourrait avoir une incidence sur la discussion des éléments-clés dans le cadre de ce GTP. Elle a rappelé au GTP que cette évaluation avait été reportée à deux reprises faute d'éléments factuels suffisants pouvant être pris en compte pour mener une évaluation solide. Le rapport d'évaluation doit être présenté lors de la soixantième session du CIBT.

Elle a indiqué que le consultant chargé de l'évaluation de la Démarche programmatique était le même que celui qui avait participé aux travaux du GTP, M. Alexander Knapp. Le Secrétariat a eu des difficultés à trouver un consultant originaire d'un pays producteur. Plusieurs candidats ont été sollicités, mais tous ont finalement décliné l'offre en raison de leur indisponibilité ou d'une incompatibilité d'emploi du temps. Elle a demandé aux pays membres producteurs présents dans l'appel d'offres de formuler des suggestions, faute de quoi la tâche serait confiée uniquement à M. Knapp.

Elle a expliqué que la mise en œuvre de la DP avait progressé assez lentement, car elle s'était heurtée à un certain nombre de complications, notamment la Covid-19. La DP proprement dite était issue des délibérations du Groupe de travail sur les finances de l'OIBT, appuyé par M. Knapp, qui avait travaillé avec les membres du Secrétariat en poste sous l'égide de l'ancien DE pendant une période de trois ans. Le Conseil a ensuite adopté la DP pour une phase pilote, qui comportait la soumission de notes conceptuelles (NC). Sans entrer dans les détails, elle a indiqué que le rythme de mise en œuvre de la DP demeurerait lent même après la Covid-19 et que cela pourrait avoir une incidence sur les discussions en termes de comptes de financement stipulés dans de l'AIBT 2006 et également sur les discussions relatives au Cycle régulier des projets qui a été maintenu en parallèle.

Elle a souligné que les propositions soumises dans le cadre du Cycle régulier des projets étaient aujourd'hui très rarement financées, à moins qu'un cofinancement de plusieurs donateurs ne soit mis à disposition. Elle a donné l'exemple de l'Australie qui a ainsi cofinancé un projet partiellement financé. Grâce à ce cofinancement, le projet a été entièrement financé et en est actuellement au stade de finalisation des accords et de démarrage de la mise en œuvre. Elle a indiqué que les discussions du GTP pourraient tenir compte de ce qui se passait au niveau de la DP. Elle a informé le GTP que des informations pertinentes pourraient lui être communiquées si nécessaire.

M. Andrusko a remercié la DE de cette clarification qui, selon lui, devait être gardée à l'esprit.

Il a donné la parole aux États-Unis.

M. Carl a indiqué que, lors de la préparation de cette réunion, les États-Unis avaient envoyé au Secrétariat et à M. Andrusko quelques idées sur des éléments potentiels qui pourraient être inclus dans l'examen. Il a suggéré au GTP d'examiner le fichier Excel que le Secrétariat a partagé et qui contient le détail de toutes les réponses reçues de la part des pays membres. Il a ajouté qu'il y avait beaucoup d'idées intéressantes, y compris celles discutées par les États-Unis. Il a suggéré qu'il serait très bénéfique que chacun lise ce document afin de se faire une idée de certaines des choses qui pourraient être prises en considération.

Il s'est demandé si le plus utile serait d'avoir une autre discussion sur ce sujet ou de demander aux personnes d'envoyer leurs idées et les consultants pourraient alors examiner celles qui sont les plus répandues. Il a indiqué que certaines questions ne surprenaient quiconque a été impliqué dans l'OIBT, notamment:

- Problèmes structurels de l'organisation
- Manière dont les pays s'impliquent
- Problèmes de quorum: les règles de quorum doivent-elles être révisées ?

- Les caucus: est-il judicieux de continuer à fonctionner suivant la structure des caucus de la même manière qu'auparavant?
- Les Comités: plusieurs pays ont suggéré de restructurer les Comités associés d'une manière ou d'une autre.
- Intérêt pour l'actualisation de l'AIBT afin d'être cohérent à la fois sur le plan commercial, sachant qu'il existe un désir de promouvoir le commerce et d'avoir un accès constant au marché du bois et des produits dérivés, mais aussi pour s'assurer que le commerce du bois est légal: l'AIBT pourrait davantage prendre en considération les questions de traçabilité et de transparence.
- Élargir considérablement la focale dans la mesure où les forêts peuvent jouer un rôle important sur le plan des objectifs environnementaux, des objectifs de conservation: se concentrer davantage sur le changement climatique, la biodiversité, les solutions fondées sur la nature, reconnaître la valeur des forêts intactes et non pas seulement sous l'angle d'une marchandise à commercialiser.
- Projet et levée de fonds: nécessité de disposer de meilleurs mécanismes de levée de fonds, possiblement avec un plus grand nombre de donateurs et des donateurs autres que les pays proprement dits.
- Est-il nécessaire que le futur AIBT devienne caduc à telle ou telle date? Ne serait-il pas judicieux de ne pas lui assigner une date d'expiration, à la différence de l'AIBT en vigueur? Ou du moins de maintenir une certaine flexibilité afin que les membres ne soient pas obligés de renégocier à l'avenir.
- Une observation spécifique à l'intention des consultants ou une suggestion pour qu'ils approchent d'autres organisations de produits de base afin d'apprendre de leurs meilleures pratiques. Dans l'idéal, les consultants devraient avoir une expérience préalable avec d'autres organisations de produits de base qu'ils pourraient exploiter.

Il a suggéré que le GTP conduise son propre travail en interne pour partager ces idées au sens large, car il serait vraiment utile de savoir ce qui intéresse les autres pays, ce qu'ils perçoivent comme des problèmes, ce qu'ils perçoivent comme des opportunités, etc.

M. Andrusko a remercié M. Carl et s'est dit espérer que cela donnerait aux autres membres un aperçu des réponses obtenues au sondage et a rappelé à tous que le Secrétariat l'avait diffusé quelques semaines auparavant et qu'il s'agissait de la même note d'information que celle présentée lors de la dernière session du Conseil. Les avis avaient été recueillis vers le mois de septembre de l'année dernière et il était du ressort du GTP de les analyser et d'identifier les éléments qui feraient partie d'un futur AIBT et d'une renégociation.

Il a donné la parole à la Colombie.

M. Gonzalez Umana s'est dit favorable à l'idée des États-Unis concernant la traçabilité et la transparence et a indiqué qu'il s'agissait d'un sujet qui préoccupait beaucoup les pays producteurs, dans la mesure où les processus de traçabilité et de transparence déterminaient dans leur pays respectif la légalité du bois. Il a suggéré que le nouvel AIBT pourrait peut-être dynamiser les débats au sein des caucus et entre eux.

Il a ajouté qu'il savait que la DE avait eu l'occasion de s'entretenir avec le Directeur des forêts de Colombie et qu'ils avaient discuté de l'importance d'accords tels que la CDB; il devrait y avoir une possibilité d'interactions sur des questions telles que le changement climatique afin de valider les décisions prises par l'OIBT pour qu'elles s'inscrivent dans le cadre de notre accord. De cette manière, d'un point de vue opérationnel, ils pourraient mettre en œuvre l'accord en tenant compte de ces éléments.

M. Andrusko a donné la parole au Japon.

M. Kobayashi a observé que, pour identifier les éléments-clés du futur accord, il serait important de classer les réponses au sondage ainsi que les points de vue exprimés par les organisations externes afin que les pays membres en discutent entre eux. Ensuite, dans le processus d'examen, il serait possible d'identifier les questions qui doivent être modifiées, par exemple, des questions telles que la structure organisationnelle ou les dispositions de l'accord, les questions obsolètes ou les éléments qui doivent être renforcés en tenant compte des tendances internationales liées aux forêts tropicales, ce avant le début des travaux des Comités préparatoires en 2026.

Il a également souligné quelques éléments spécifiques au sujet desquels le Japon souhaiterait proposer des modifications, notamment le renforcement de la présence de l'OIBT conformément aux objectifs de l'AIBT et leur réponse aux principaux programmes environnementaux internationaux en vigueur, tels que ceux relatifs au changement climatique ou encore la législation sur la biodiversité. Il a également indiqué qu'il était essentiel que tout résultat concret et toute contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) par le biais du plaidoyer politique et de la mise en œuvre de projets soient largement reconnus et communiqués en renforçant la transparence et la visibilité des activités de l'OIBT, de sorte que ces efforts facilitent la mobilisation de ressources émanant des secteurs public et privé.

Il a déclaré que, de cette manière, les exigences du secteur privé pourraient être incluses dans les articles pertinents des activités de projets, car il était important de renforcer la participation d'autres sources de financement, y compris du secteur privé, dès la phase de conception des projets de la Démarche programmatique. En outre, pour mobiliser des financements du secteur privé, le Japon considère que la transparence des activités de l'OIBT constitue un élément-clé. La formulation ainsi que les résultats de chaque projet et son évaluation devraient être accessibles au public. Il a ajouté que le partage d'informations supplémentaires sur l'efficacité de chaque projet était susceptible de favoriser une meilleure compréhension des activités de l'OIBT de la part du secteur privé, ce qui pourrait l'amener à s'impliquer davantage et à fournir des contributions financières plus importantes. Il a conclu que le Japon continuerait à prendre en considération d'autres éléments au cours du processus d'examen.

M. Andrusko a remercié le Japon et est passé à la question suivante, à savoir la manière dont les consultants dresseraient une synthèse de l'ensemble des points de vue recueillis auprès du PCF et d'autres membres, ainsi que les réponses aux résultats du sondage, et les colligerait pour constituer une base à partir de laquelle avancer. Il a indiqué qu'il était assez difficile d'établir une certaine structure en raison de la grande diversité des éléments, mais que cela était très important pour les consultations régionales et des caucus.

Il a ensuite donné la parole à la DE.

La DE a tout d'abord répondu à l'intervention de la Colombie, confirmé qu'elle avait rencontré le Directeur colombien des forêts lors de la session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et qu'ils avaient eu une brève mais très bonne discussion sur le rôle possible de la Colombie au sein des développements à venir impliquant l'OIBT. Elle a indiqué qu'elle était très heureuse que la Colombie s'engage et que la réunion avait permis de s'assurer qu'une proposition de projet de la Colombie commencerait sous peu et qu'elle serait exécutée et achevée avant la date limite fixée. En ce qui concerne l'observation de la Colombie sur le suivi et la traçabilité, elle a indiqué que l'OIBT avait exécuté, dans le cadre de l'Axe programmatique de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables qui est issu de l'Approche programmatique et a été approuvé par le Conseil, un certain nombre de projets respectifs sur le terrain, notamment au Guatemala, à Madagascar ou encore la deuxième phase en cours du projet sur le teck dans le bassin du Mékong.

Elle a observé que ces informations étaient accessibles au public et a considéré quelque peu regrettable que les membres eux-mêmes ne semblaient pas consulter les informations disponibles, y compris sur le site web. Des articles d'actualité réguliers (à la une de la page d'accueil) donnent aux membres une idée de l'endroit où la DE et le personnel du Secrétariat se sont rendus, des personnes qu'ils ont rencontrées, des conférences auxquelles ils ont assisté et des sujets présentés ou débattus. En réponse à l'observation du Japon concernant le renforcement de la pertinence de l'OIBT, elle a indiqué que le Secrétariat faisait tout son possible à cet égard. Eu égard au changement climatique et à la biodiversité, elle a noté que toutes

les conférences et toutes les présentations faites dans le cadre de diverses tribunes au cours des cinq dernières années avaient intégré des éléments tels que le changement climatique et/ou la biodiversité. Elle a ajouté qu'en fait, c'était le Secrétariat qui avait souligné la pertinence de participer aux discussions sur le changement climatique et la biodiversité parce que les forêts se situaient précisément au cœur de ces questions.

Elle a expliqué qu'elle serait heureuse d'intervenir lors des négociations sur le climat ou des négociations/réunions de la CDB, mais que cela n'était souvent pas possible dans la mesure où l'OIBT n'étant pas accréditée par l'ONU, elle n'était donc autorisée à participer qu'aux sessions plénières ouvertes, mais que l'accès aux sessions réservées aux membres ne lui était pas autorisé. Cela s'est produit à plusieurs reprises, et plus récemment lors de la COP28 et des COP sur la biodiversité à Montréal, Sharm El Sheikh ou Dubaï. Elle a exhorté le Gouvernement du Japon, en tant que pays hôte de l'OIBT, à demander l'accréditation de l'OIBT auprès de l'ONU sous statut d'observateur. Elle a expliqué que, au cours des quatre années passées, le Secrétariat avait sollicité l'aide du Gouvernement du Japon à plusieurs reprises et que le Secrétariat avait fourni les informations pertinentes et des exemples de lettres transmises par d'autres pays hôtes aux Nations Unies en soutien à des organisations qu'ils accueillent. Jusqu'à présent, aucune avancée n'a été faite sur cette question.

En ce qui concerne la légalité et la durabilité, elle a indiqué que l'OIBT aidait et encourageait très activement les pays membres. Elle a présenté M. Nurudeen Iddrisu, Directeur du commerce et de l'industrie de l'OIBT, qui venait d'appeler du Carrefour du Bois à Nantes, en France, où il était en mission. Elle a expliqué qu'il y était présent parce que le pays à l'honneur cette année était la République démocratique du Congo et aussi pour rencontrer non seulement les pays membres producteurs de l'OIBT présents à ce salon, mais aussi pour dialoguer avec le secteur européen dans la mesure où ils travaillent en étroite collaboration avec le secteur privé en Europe.

En ce qui concerne le secteur privé, la DE a souligné que Mme Conje avait travaillé sur divers aspects du secteur privé par l'intermédiaire de l'APAC et qu'elle-même avait passé 23 années de sa vie dans le secteur privé. Elle a indiqué qu'elle était favorable à ce que l'implication du secteur privé fasse partie de tout nouvel accord, mais que l'OIBT ne devait pas être un organe d'établissement de normes, car elle devrait s'employer à renforcer les capacités pour aider les membres à s'engager dans cette voie. Elle a expliqué que cette question serait également discutée avec le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale et qu'elle pourrait être soumise au Fonds vert pour le climat (FVC) et éventuellement au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'ils se montraient disposés à accréditer l'OIBT. Assurant que l'OIBT n'était pas en retard à cet égard, elle a ajouté qu'il était regrettable qu'au cours des 36 années d'existence de l'OIBT, environ 80% des projets financés avaient été axés sur la gestion forestière et non sur l'industrie, l'accès au marché et/ou la valeur ajoutée et la transformation. Ce n'est qu'aujourd'hui que plusieurs membres de l'OIBT s'intéressent à ce domaine, car ils sont soumis à une forte pression pour progresser et se développer.

M. Andrusko a remercié la DE et demandé aux membres de ne poser que des questions brèves car le temps était compté et la question à traiter était de savoir comment les consultants devraient dresser une synthèse des informations reçues dans le cadre du sondage.

Il a donné la parole aux États-Unis.

M. Carl a noté que les interventions des membres n'étaient pas destinées à critiquer l'OIBT, mais que cette réunion était une bonne session de brassage d'idées pour provoquer la discussion et avoir une idée des éléments que les membres aimeraient voir inclure dans l'AIBT à l'avenir. Il a indiqué qu'il était important d'avoir une discussion dynamique dans le cadre de laquelle les membres pouvaient formuler des idées et que certaines des choses proposées par les pays membres seraient probablement, d'une manière ou d'une autre, des questions politiques. Il a encouragé tous les membres à garder l'esprit ouvert envers ce que chacun a à dire.

Le Président a ensuite donné la parole au Panama.

Mme Bethancourt a indiqué qu'elle aimerait que soit ajoutée à l'AIBT une clause visant à ce que l'Organisation soit plus proactive concernant ce qu'elle accomplit dans le secteur forestier et sur la nécessité de mieux communiquer. Elle a indiqué que le Panama avait proposé deux projets impliquant trois communautés autochtones, mais qu'il avait eu des difficultés à inclure le développement durable dans le secteur du bois et de la transformation du bois, dans le sens où il tente de mettre fin à l'extraction illégale. Il a été très difficile d'expliquer aux Nations Unies comment, d'un point de vue forestier, ils contribuaient à la protection de la biodiversité.

Elle a indiqué que durant les négociations au sein du FNUF, une liste d'organisations forestières leur avait été fournie et que, si de nombreuses organisations internationales y figuraient, l'OIBT en était absente. Elle a ajouté qu'il était nécessaire de communiquer de manière plus proactive avec d'autres organismes pour s'assurer que l'OIBT soit ajoutée à ces listes et que le Secrétariat puisse participer aux différents organismes, aux différentes négociations, car elle avait l'impression que les autres ne comprenaient pas bien le Panama. Elle a indiqué que tel était le point de vue du Panama, car tout ce qui a trait à la foresterie au Panama et à la gestion de ses forêts n'est souvent pas perçu de manière positive. Elle a estimé qu'il était important de soutenir ces activités dans la mesure où elles constituaient une source importante de ressources pour les communautés autochtones.

M. Andrusko a remercié les États-Unis et le Panama d'avoir partagé leur point de vue. Il a indiqué qu'il appréciait vivement que les membres partagent leurs points de vue et qu'il était important à ce stade de s'assurer que tout le monde écoute les préoccupations de chacun et réfléchisse à la manière de les faire avancer.

Il a indiqué que le soutien massif en faveur de la prorogation de l'AIBT de 2006 avait clairement montré que tous étaient unis et souhaitaient ce qu'il y avait de mieux pour cette organisation. Il s'agissait maintenant de savoir comment s'emparer de tous les points de vue exprimés et les canaliser dans la documentation qui doit être préparée au cours des prochains mois afin de déterminer les principaux domaines prioritaires. Il a demandé au Secrétariat si les consultants aideraient à regrouper certains des nombreux points de vue exprimés dans le cadre des réunions des caucus afin de leur fournir une base.

La DE a répondu à la question de M. Andrusko et à celle du Japon, et a confirmé que les consultants aideraient à catégoriser et à regrouper les points de vue et à séparer les questions opérationnelles et administratives.

En outre, en réponse aux observations des États-Unis et du Japon, elle a indiqué que toutes les interventions des membres étaient les bienvenues, y compris les interventions critiques. Ce qu'elle essayait d'expliquer, c'étaient les voies possibles par le biais desquelles l'accord pourrait être renforcé de diverses manières pour appuyer les travaux en cours de l'Organisation. Elle a également souligné que le Plan d'action stratégique 2022-2026 intégrait d'ores et déjà un certain nombre de domaines/questions soulevés par les membres, et que le Secrétariat était en train de le mettre en œuvre.

Elle a également remercié le Panama d'avoir suggéré que l'OIBT soit incluse dans les négociations internationales et a déclaré que, dès que l'accréditation auprès de l'ONU serait obtenue, le Secrétariat participerait certainement aux négociations pertinentes connexes, sous réserve d'allocations budgétaires suffisantes. Elle a souscrit aux propos du Panama selon lesquels, dans un certain nombre de ces négociations internationales, plusieurs parties ne comprenaient pas pleinement les difficultés et les complications, en particulier dans le domaine de la foresterie tropicale. Elle a donc remercié le Panama de cette suggestion. Elle a assuré les membres qu'elle continuerait de chercher à obtenir l'accréditation auprès des Nations Unies.

6. Date de la prochaine réunion et clôture de la réunion par le Coprésident

La DE a réitéré la suggestion formulée par M. Andrusko d'envisager une réunion vers la fin du mois de septembre et confirmé que le Secrétariat prendrait contact avec elle pour fixer des dates provisoires.

La DE a ensuite remercié M. Andrusko et tous les membres du GTP qui ont participé à la réunion, ainsi que les interprètes qui ont travaillé au-delà de leur temps contractuel.

M. Andrusko a remercié la DE ainsi que les autres participants, ainsi que les interprètes.

Il a indiqué que la réunion avait permis de clarifier les résultats. Il a encouragé en particulier les membres producteurs à examiner les questions soulevées et à élire un coprésident du PTB.

Il a ajouté qu'il était nécessaire de coordonner les points de vue au niveau des groupes (producteurs et consommateurs) concernant l'opportunité de se réunir ou non, ainsi que de saisir l'occasion des réunions régionales proposées et de fournir des retours d'information dès que possible. Par ailleurs, les dates provisoires de ces réunions et autres informations sur ce processus seront communiquées en temps utile. Il a encouragé les membres à le contacter ou à contacter le Secrétariat pour lui faire part de leurs observations, ce qui, selon lui, faciliterait considérablement le processus à ce stade.

En l'absence d'autres interventions, il a de nouveau remercié l'ensemble des participants de leurs contributions et clôt la réunion.

La réunion a pris fin à 20h46.

Groupe de travail préparatoire créé par la décision 4(LVIII)

Article 44 de l'AIBT de 2006 – Téléconférence II

Mardi 12 novembre 2024

Participants

Membres du Groupe de travail préparatoire (GTP)

Consommateurs

Mme Katie Stokes, Australie
M. Pierre-Jonathan Teasdale, Canada
Mme Haiying Su, Chine
M. Daniel Van Assche, Union européenne
Ms Anna Iele, Italie
Mme Yoko Yamoto, Japon
M. Hiroyuki Saito, Japon
M. Kyohei Sugaya, Japon
Mme Masami Fukata, Japon
M. Tomoyuki Honda, Japon
M. Eunsang Cho, République de Corée
Mme Nathalie Tjink, Pays-Bas
Mme Anna Tyler, Nouvelle-Zélande
Mme Rata Muda, Nouvelle-Zélande
M. Bjorn Merckell, Suède
M. Valentin Gloor, Suisse
Mme Catherine Karr-Colque, États-Unis d'Amérique
Mme Aysha Ghadiali, États-Unis d'Amérique
M. Daniel Carl, États-Unis d'Amérique
M. Mahvish Madad, États-Unis d'Amérique

Producteurs

M. Jerson Leonardo Gonzalez Umana, Colombie
M. Samuel Lifendi Walo, Congo (*absent*)
M. Arsène Ewossaka, Congo (*absent*)
Mme Ahou Christiane Epse N'Guessan Anzan, Côte d'Ivoire (*absent*)
M. Tevita Bulai, Fidji (*absent*)
M. Joseph Yaw Appiah-Gyapong, Ghana (*absent*)
M. Jitesh Kumar, Inde (*absent*)
M. Muhammad Zahrul Muttaqin, Indonésie
Mme Eirna Yani Mohd Arip, Malaisie
Mme Ho Aina Natolotra, Madagascar (*absent*)
M. Jorge Ruiz Morales, Mexique
M. Alberto Julian Escamilla Nava, Mexique (*absent*)
Ms Vaneska Bethancourt Arcia, Panama (*absent*)
M. Carlos Espinosa, Panama (*absent*)
Mme Claudia De Jesus, Pérou
M. Athenas Castello Branco Hurtado, Pérou
M. Luis Anthony Sanchez Ramirez, Pérou
M. Pyoabalo Alaba, Togo (*absent*)

Secrétariat de l'OIBT

Mme Sheam Satkuru, Directrice exécutive (DE)

M. Gerhard Breulmann, Directeur des opérations

M. Nurudeen Iddrisu, Directeur du commerce et de l'industrie

M. Simon Kawaguchi, Responsable des finances et de l'administration

M. Tomiji Shudo, Assistant Information et technologies

M. Wayne Koay, Assistant Information et technologies

Mme Miwa Tsukui, Assistante du Bureau de la Directrice exécutive

Consultants

M. Alexander Knapp

Mme Siti Syaliza Binti Mustapha

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion par la Directrice exécutive de l'OIBT, Mme Sheam Satkuru
2. Demande de nominations aux postes de Co-président/Président du Groupe de travail préparatoire
3. Présentation de l'analyse relative à l'AIBT par M. Alexander Knapp d'AKC Global
4. Brève présentation par la Directrice exécutive de l'OIBT des résultats du sondage mené auprès des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts
5. Discussion sur les informations présentées et sur la Feuille de route-Scénario 1
6. Étapes ultérieures relatives au rapport du Groupe de travail préparatoire et aux recommandations au Conseil
7. Clôture de la réunion

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion par la Directrice exécutive de l'OIBT, Mme Sheam Satkuru

La Directrice exécutive (DE) a souligné l'absence de coprésidents pour le Groupe de travail préparatoire (GTP), suite au départ de M. Nurudeen Iddrisu, qui a pris ses nouvelles fonctions de Directeur du commerce et de l'industrie, et de M. Keiran Andrusko, qui a été promu. Elle a insisté sur le besoin urgent que le Groupe des consommateurs et le Groupe des producteurs soumettent l'un et l'autre des nominations.

Point 2 de l'ordre du jour: Demande de nominations aux postes de Co-président/Président du Groupe de travail préparatoire

- ✓ La DE a invité la Porte-parole du Groupe des consommateurs (Mme Aysha Ghadiali) à présenter une nomination.
 - Mme Aysha Ghadiali a déclaré que le Groupe des consommateurs n'avait aucun candidat à présenter au poste de coprésident.
- ✓ La DE a ensuite invité le Porte-Parole du groupe des producteurs (M. Muhammad Zahrul Muttaqin) à faire le point sur ce sujet.
 - M. Muhammad Zahrul Muttaqin a également indiqué que le Groupe des producteurs n'avait aucune nomination à présenter.

La DE a pris acte de ces mises à jour, soulignant l'importance de pourvoir ces postes vacants.

Participants et rôles

La DE a présenté les participants de l'OIBT ainsi que les consultants qui ont pris part aux travaux préparatoires du GTP.

Président à titre volontaire ou orientations pour la réunion

La DE a souligné qu'il ne serait pas approprié que le Secrétariat préside la réunion et a suggéré de nommer un président temporaire issu du GTP en demandant que des volontaires se manifestent, en l'absence desquels le Secrétariat fournirait des orientations tout au long de la réunion.

En l'absence de volontaires, la DE est passée au point suivant de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour: Présentation de l'analyse relative à l'AIBT par M. Alexander Knapp d'AKC Global

La DE a présenté M. Alexander Knapp, Président-Directeur général d'AKC Global, qui a été chargé d'effectuer une analyse de l'AIBT. Elle a indiqué que M. Knapp ferait une présentation de 20 minutes résumant le document qu'il avait préparé, lequel inclut deux années de documents du groupe de travail. M. Knapp a partagé sa présentation PowerPoint à l'écran et a commencé son exposé.

M. Knapp a tout d'abord exprimé son plaisir de travailler à nouveau avec l'OIBT, en rappelant son engagement initial avec l'Organisation six ans auparavant. Il a fait l'éloge des avancées enregistrées par l'OIBT sur des sujets cruciaux et a décrit la portée de sa mission:

1. Aider le groupe de travail et le Secrétariat à identifier les éléments de renégociation de l'AIBT.

2. Examiner les décisions et documents antérieurs et le sondage mené en 2023 auprès des membres de l'OIBT, et prendre en compte les travaux de consultant antérieurs.
3. Effectuer des recherches complémentaires pour élargir le contexte, le cas échéant.

Principaux travaux de recherche menés:

Documents principaux:

- ✓ L'AIBT de 2006 et les documents préparatoires connexes à partir de 2004, qui ont livré d'importants éclairages.

Traités comparables dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED):

- ✓ M. Knapp, afin d'établir des parallèles avec l'AIBT, a analysé les accords sur le caoutchouc, les céréales, le café et le cacao, en se concentrant sur la gouvernance, la composition des membres et les systèmes de vote.
- ✓ La Convention sur l'aide alimentaire a offert une perspective alternative sur le partage du pouvoir et les modèles de vote.

Questions directrices pour les négociations:

M. Knapp a mis en relief trois questions de fond servant à cadrer les discussions:

1. Pourquoi?

- Réévaluer l'objet et la pertinence de l'Organisation depuis 2006.
- S'aligner sur la valeur actuelle de l'OIBT, par exemple le soutien au commerce durable de biens forestiers tropicaux.

2. Quoi?

- Identifier les questions à prioriser au sein des négociations et coalitions.

3. Comment?

- À traiter ultérieurement, car cela implique la structuration et les processus de prise de décisions.

Résultats du sondage mené auprès des membres en 2023:

M. Knapp a livré les éclairages détaillés tirés du sondage, qui mettent en évidence des thématiques relevant des aspects structurel et politique:

1. Thématiques structurelles:

- **Prorogation de la date limite:**
 - Une majorité de répondants s'est dite favorable au report de la date limite de renégociation de l'AIBT de décembre 2026 à décembre 2029 en raison des contraintes logistiques relevées par la CNUCED.
- **Catégories de membre:**
 - M. Knapp a mis l'accent sur les retours concernant la révision de la structure répartie entre Groupe des producteurs et Groupe des consommateurs. Il a cité l'observation d'un membre qui plaiderait en faveur d'une évolution vers un modèle de partenariat, ce qui réduirait les divisions causées par le cadre des caucus, et encouragerait des contributions et une participation accrues.

2. Thématiques relevant de la politique:

- M. Knapp a brièvement exposé d'autres considérations d'ordre structurel et politique, notamment les défis associés au modèle actuel des caucus. Il a évoqué les points de vue des parties prenantes internes et externes, notant que les distinctions entre les caucus pouvaient désormais nuire à l'efficacité de l'OIBT.

Matériel de référence:

M. Knapp a indiqué que toutes les citations, conclusions et traductions de son rapport étaient disponibles en anglais, français et espagnol à titre de référence pour le GTP.

Recommandations:

1. Prorogation de la date limite:

M. Knapp a recommandé que, compte tenu des contraintes logistiques mises en évidence dans le sondage mené auprès des membres, la date limite de renégociation de l'AIBT soit reportée de décembre 2026 à décembre 2029 afin de laisser suffisamment de temps aux discussions.

2. Structure de la composition des membres:

Il a suggéré de prévoir des discussions sur des structures de composition des membres alternatives ou unifiées lors des renégociations, en insistant sur le fait qu'il s'agissait d'une question relevant du «quoi?», et qu'il fallait réserver la question «comment?» à des étapes ultérieures. Il a souligné l'importance de réévaluer la composition des membres pour qu'elle corresponde à la pertinence de l'Organisation à l'avenir.

Thématiques dégagées de l'analyse des réponses au sondage

M. Knapp a livré son analyse thématique des réponses au sondage, segmentée entre pays consommateurs et pays producteurs. Il a classé les retours d'information en quatre thèmes principaux:

1. Forêts (vert):

Les observations ont porté sur les forêts permanentes, le boisement, les réserves et l'exploitation forestière, soulignant que la valeur au sens large des forêts tropicales qui va au-delà du bois d'œuvre.

2. Climat (jaune):

Les retours d'information ont mis l'accent sur le captage du carbone, la déforestation et la biodiversité, en soulignant le rôle joué par les forêts tropicales dans l'atténuation du changement climatique.

3. Populations (bleu):

Les réponses reflètent l'importance de la filière forestière et des populations autochtones en tant qu'intendants de la biodiversité. M. Knapp a cité les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) selon lesquelles 16 millions de personnes travaillent directement dans la filière forestière, un chiffre qui est porté à 50 millions en incluant les économies du secteur informel. Il a souligné la nécessité d'intégrer les perspectives des populations autochtones et les considérations relatives au travail dans les discussions futures.

4. Finance (rouge):

Les observations ont porté sur les défis posés par les quotes-parts de contribution, la baisse des contributions volontaires depuis 2009 et le déficit financier qui affecte les opérations de l'OIBT. M. Knapp a suggéré d'encourager les contributions volontaires et de revoir la structure des quotes-parts de contribution des membres afin d'équilibrer les recettes de l'organisation.

Recommandations-clés par thématique

1. Forêts:

Rester axé comme à présent sur les flux de biens, mais intégrer la valeur sociale des forêts dans les processus de gouvernance et de prise de décision. Il a fait référence à des recherches qui évaluent les services écosystémiques des forêts sur pied à 2 000 \$EU par hectare et par an.

2. Populations:

Inclure l'intendance autochtone et la main-d'œuvre de la filière dans les discussions sur la gouvernance, en reconnaissant leur rôle essentiel dans la protection de la biodiversité et la gestion durable des forêts.

3. Climat:

Aborder dans les discussions sur l'AIBT la question du captage du carbone, de la biodiversité et du changement climatique, compte tenu de leur importance croissante depuis la création de l'Organisation.

4. Finance:

Réévaluer les structures de paiement des quotes-parts de contribution des membres et encourager les contributions volontaires afin de combler les déficits financiers et renforcer la participation.

M. Knapp a conclu en résumant les principales considérations relatives au processus de renégociation de l'AIBT:

- ✓ Rester axé sur les flux de biens tout en intégrant la valeur des biens forestiers sur pied, les populations, les questions climatiques et la viabilité financière.
- ✓ Tirer parti de l'opportunité d'une évolution significative dans le contexte des défis mondiaux, en mettant l'accent sur le potentiel unique de l'OIBT pour donner l'exemple d'une gouvernance percutante.

Il a cité un rapport du groupe de travail de 2003 faisant état d'un fort consensus en faveur de changements de fonds sur le plan de la structure et des processus de l'OIBT, et il a présenté les renégociations actuelles comme une occasion cruciale de progresser.

La DE a remercié M. Knapp pour sa présentation, prenant acte de l'important volume d'informations qu'il avait traité et de ses antécédents de collaboration avec l'OIBT. Elle a invité les membres à faire part de leurs observations, avis ou suggestions sur la synthèse et les thématiques-clés identifiées à partir du sondage mené auprès des membres.

Q&A: Questions et réponses des participants

M. Daniel Carl (États-Unis d'Amérique):

1. A sollicité des éclaircissements sur la portée de l'analyse de M. Knapp et demandé si les consultations avaient inclus les caucus, les groupes régionaux et/ou les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).
2. A reconnu la valeur de l'analyse de haut niveau sur les tendances du sondage et demandé si M. Knapp avait également relevé dans le sondage des idées singulières ou uniques qui, même si elles n'ont pas été partagées par le plus grand nombre, il serait néanmoins utile de considérer.

3. A souligné l'importance de présenter clairement ces idées moins discutées afin d'assurer une compréhension exhaustive chez les membres qui n'ont peut-être pas eu le temps de se plonger dans les résultats du sondage.

M. Bjorn Merrell (Suède):

1. A fait écho à la question de M. Carl consistant à savoir si les consultations avaient inclus les caucus ou les réunions régionales.
2. A demandé si les recommandations présentées par M. Knapp figuraient dans le rapport distribué précédemment.
3. A félicité M. Knapp de son analyse, qu'il considère comme constituant un solide fondement, et a manifesté son intérêt pour la présentation à venir sur les résultats du sondage mené auprès du PCF.

La DE a pris acte des deux séries de questions et a confirmé que les réponses seraient fournies collectivement par M. Knapp et le Secrétariat après avoir recueilli toutes les observations.

Réponses aux questions

La DE a répondu aux questions posées par M. Daniel Carl et M. Bjorn Merrell.

1. Concernant les Interactions du consultant avec les Caucus et les membres du PCF:

- La DE a précisé que les consultants n'avaient pas interagi avec les caucus, sachant que cela ne peut se faire qu'une fois que les caucus auront confirmé qu'une telle interaction serait la bienvenue. Elle a souligné que les interactions des consultants avec les caucus dépendraient de leur invitation ou demande explicite, et que les discussions avec les caucus pourraient être prévues après cette session et en consultation avec ces derniers.
- Concernant le sondage auprès du PCF, la DE a expliqué le processus:
 - Des questions ont été élaborées et communiquées aux membres du PCF, moyennant une fenêtre de réponse initiale de trois semaines, qui a été prolongée d'une semaine en raison du faible taux de réponse.
 - Au final, 13 des 15 membres du PCF ont retourné une réponse, ce qui représente un retour significatif.
 - Les retours bruts ont été partagés avec le groupe en anglais, mais l'idée initiale a été de mener une analyse succincte reposant sur les observations dans la mesure où les réponses ont été assez disparates.
- La DE a indiqué que les retours de certains membres du PCF contribueraient à éclairer le processus de renégociation concernant un certain nombre de questions soumises à l'examen des membres.

2. Concernant les recommandations au-delà des informations existantes:

- La DE a reconnu qu'il avait été conseillé aux consultants de ne pas suggérer de solutions trop créatives afin d'éviter de préempter les discussions des membres. L'intention était de présenter les résultats aux délibérations des membres lors de la soixantième session du CIBT, ainsi que convenu à sa cinquante-neuvième session.
- La DE a également souligné l'importance pour les membres de parvenir à un consensus sur les questions-clés avant d'explorer des solutions innovantes.

3. Collaboration avec d'autres accords relatifs à des produits de base:

- La DE a pris note de la coordination en cours avec d'autres organisations de produits de base de la CNUCED, une réunion étant prévue le 10 décembre 2024 à Genève. Cette réunion vise à aligner les priorités des membres qui se recoupent et à explorer les synergies entre les accords, le cas échéant.

4. Concernant les exemples tirés d'autres accords:

- La DE a confirmé que les consultants avaient réuni des informations sur d'autres accords (par exemple, caoutchouc, café, cacao) et qu'ils les développeraient plus avant.

Questions

M. Daniel Van Assche (Union européenne):

M. Van Assche a indiqué que l'Union européenne (UE) était favorable au processus d'examen et d'évaluation afin d'éclairer les futures renégociations, mais il a noté la nécessité d'avoir des consultations internes avec les 27 États membres de l'UE. Il a approuvé l'approche structurée des consultants consistant à prendre un cadre de discussion articulé autour des questions «Pourquoi?», «Quoi?» et «Comment?».

M. Van Assche a également souligné que les références aux marchés devraient se concentrer sur des marchés exempts de déforestation, légaux et durables, un principe en accord avec les objectifs de la gestion durable des forêts.

La DE s'est dite pleinement d'accord avec les observations de M. Van Assche et a ajouté qu'elle reconnaissait la complexité des secteurs informels et illégaux, suggérant qu'ils devraient être abordés par le biais d'activités, de projets ou d'engagements des membres plutôt que directement dans l'accord.

Mme Catherine Karr-Colque (États-Unis d'Amérique):

1. Les consultants ont-ils identifié des exemples d'autres accords susceptibles de fournir des informations exploitables?

La DE a répondu par l'affirmative, bien que l'AIBT soit très différent des autres accords sur les produits de base, comme cela a déjà été expliqué au Groupe de travail sur l'AIBT en 2022 et 2023.

La DE a redonné la parole à M. Knapp pour qu'il développe davantage certains points, notamment en ce qui concerne les exemples tirés d'autres accords et la manière de répondre aux recommandations.

M. Knapp a répondu aux questions et fourni des éclaircissements, en développant davantage la méthodologie et les contraintes de l'analyse conduite.

1. Inclusion des observations des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts:

- M. Knapp a confirmé que certaines observations des membres du PCF avaient été incluses dans le rapport et clairement différenciées comme s'agissant de contributions de parties prenantes externes. Les réponses brutes ont été incluses dans le document diffusé.
- Il a reconnu que des idées singulières en dehors des quatre thématiques-clés avaient été relevées, mais qu'elles n'avaient pas été pleinement analysées en raison du volume écrasant d'options et de la décision de se concentrer sur des thèmes plus larges et récurrents.

2. Catégorisation des suggestions:

- Les suggestions impliquant des détails opérationnels, tels que la combinaison de comités, ont été mises de côté car elles relevaient de questions liées au «Comment?», que l'analyse a intentionnellement évitées à ce stade.

3. Recommandations contenues dans le rapport:

- M. Knapp a confirmé que les recommandations présentées durant la réunion reflétaient celles du rapport diffusé.

4. Concernant les marchés informels et légaux:

- M. Knapp a approuvé l'accent mis par M. Van Assche et Mme Karr-Colque sur les marchés exempts de déforestation, légaux et durables. Tout en reconnaissant l'importance des marchés informels, il s'est abstenu de commenter l'approche de l'OIBT à l'égard de ces marchés, laissant cette question aux discussions des membres.

5. Exemples tirés d'autres accords:

- M. Knapp a reconnu avoir expérimenté des modèles, mais que, conformément aux conseils de la DE, il s'était abstenu d'inclure des structures de vote ou de gouvernance spécifiques dans le rapport afin d'éviter d'outrepasser le rôle des membres dans la prise de décision sur ces questions.

Observations additionnelles de la Directrice exécutive (ED)

La DE s'est dite d'accord avec les remarques de M. Knapp, et elle a évoqué les efforts en cours et répondu aux préoccupations.

1. Complexité du processus d'examen:

- La DE a rappelé le travail considérable réalisé par le groupe de travail pendant deux ans, en insistant sur le besoin de dresser une synthèse des questions litigieuses et non litigieuses dans un cadre clair en vue des discussions des membres.
- La DE a mis en évidence des sous-catégories nécessitant une exploration plus approfondie, notamment le financement, les valeurs sociales et les flux forestiers.

2. Archivage des suggestions:

- En réponse à la question de M. Carl, la DE a confirmé que le Secrétariat avait systématiquement archivé et synthétisé les contributions issues des discussions du Conseil, des réponses au PCF et des séances des groupes de travail au cours des deux dernières années.
- Elle a invité les membres à formuler des suggestions ou des contributions supplémentaires, en soulignant que les recommandations finales devaient refléter le consensus des membres et qu'elles seraient soumises à l'approbation du Conseil.

3. Étapes ultérieures:

- La DE a annoncé que, en raison de la représentation limitée du Groupe des producteurs et du Groupe des consommateurs à la présente réunion, M. Knapp présenterait ses conclusions au Conseil lors de la prochaine session.

M. Carl a souligné l'importance de conserver un dossier complet des suggestions, notant que les membres pourraient présumer qu'il incombe au Secrétariat de s'en charger. Il a souligné l'importance de recueillir les nouvelles idées pour les soumettre au Conseil.

La DE a assuré les membres que le Secrétariat s'employait activement à dresser une synthèse de toutes les contributions et que le processus restait ouvert à de nouvelles suggestions. Elle a précisé que les recommandations de la mission actuelle, telles que présentées par M. Knapp, étaient fondées sur les informations existantes, mais que toute recommandation supplémentaire du Groupe de travail préparatoire serait la bienvenue et transmise au Conseil pour examen.

La DE a invité les participants à poser d'autres questions ou à demander des précisions, en se référant notamment à l'observation antérieure de M. Carl se rapportant à l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des travaux de l'OIBT et l'alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGB).

La DE a déclaré que la biodiversité était déjà intégrée transversalement dans les travaux de l'OIBT, et a mentionné à l'appui un Axe programmatique approuvé par le Conseil qui est consacré à la conservation de la biodiversité. Elle a mis en avant la collaboration en cours avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est traduite par le renouvellement d'un protocole d'accord quinquennal avec le Secrétariat de la CDB. Ce protocole d'accord, mis en œuvre au cours de l'année et demie écoulée, est axé sur le KMGB. La DE a confirmé que l'OIBT adopterait dans la mesure du possible les éléments pertinents de ce Cadre, mais qu'elle maintiendrait des objectifs plus larges en matière de biodiversité dans les forêts tropicales, y compris les forêts de production.

La DE a réitéré que le Secrétariat ne recommanderait pas d'options détaillées pour incorporer le KMGB au-delà de ce qui est conforme aux efforts de collaboration avec la CDB. Elle a encouragé les membres du GTP à apporter leur contribution, en particulier les pays producteurs.

La DE s'est excusée pour la persistance qui a été nécessaire pour obtenir des réponses au sondage et a souligné leur importance pour définir l'orientation future de l'OIBT. Elle a invité le GTP à faire part de toute intervention ou réflexion supplémentaire, en soulignant le peu de temps qu'il restait pour la discussion.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, le DE a proposé de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour: Compte rendu des résultats du sondage mené auprès des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts par la Directrice exécutive de l'OIBT

La DE a donné un bref aperçu du sondage distribué aux membres du PCF et a noté la nécessité d'en analyser certains éléments. La DE a rappelé aux participants que le sondage avait eu pour objet de recueillir les points de vue des membres du PCF sur le mandat de l'OIBT, son engagement et les aspects potentiels à améliorer devant être pris en compte par le GTP, et qu'il ne devait pas être considéré comme plus prioritaire que les points de vue des membres.

Elle a indiqué qu'au moins deux ou trois membres du PCF prévoyaient d'assister au Conseil cette année, signe positif de leur intérêt grandissant pour l'OIBT. La DE a souligné que les réponses au sondage variaient considérablement, ce qui reflète les différents niveaux de collaboration au sein des membres du PCF. Elle a observé que les réactions du PCF dépendaient souvent du degré de collaboration des membres avec l'OIBT, certains apportant une contribution constructive et d'autres exprimant un intérêt limité.

La DE a souligné le caractère anonyme du sondage afin de garantir des réponses franches, même si certaines ont permis de déduire l'identité du répondant. Elle a pointé la dichotomie entre les observations des membres engagés qui apprécient le travail de l'OIBT et les membres du PCF moins impliqués qui ont retourné des observations très élémentaires.

La DE s'est dite avoir un sentiment mitigé au sujet des retours, reconnaissant à la fois des frustrations et des éclairages constructifs. Elle a souligné les réponses encourageantes qui sont venues confirmer les points forts de l'OIBT, son rôle en tant que porte-parole mondial de la foresterie tropicale, et la nécessité de concentrer les ressources sur les mandats essentiels plutôt que de les étendre à des portefeuilles plus vastes.

Elle a expliqué que le sondage avait évité les questions directes sur les renégociations de l'AIBT, pour privilégier de formuler les questions de manière à susciter des retours réfléchis et nuancés. La DE a invité les participants à examiner les données brutes du sondage, qui comportent des évaluations variées du leadership de l'OIBT en matière de foresterie et de commerce, allant de notes élevées à des notes particulièrement faibles, émanant manifestement de la part de ceux qui n'ont pas beaucoup d'interactions avec l'OIBT. Elle a remercié les participants de leurs contributions et les a encouragés à continuer de s'impliquer en vue de façonner l'orientation future de l'OIBT.

La DE a donné des précisions sur les notes attribuées dans le sondage, notant que certaines réponses étaient équilibrées, avec des notes avoisinant cinq ou six sur dix, tandis que d'autres reflétaient des malentendus sur le mandat et/ou les travaux de l'OIBT. Elle a cité l'exemple d'une observation reprochant à l'OIBT de fonctionner comme une organisation de levée de fonds, et a précisé que l'Organisation agissait conformément aux décisions approuvées par le Conseil.

La DE a expliqué que M. Knapp essaierait d'agréger les évaluations, bien que cela soit difficile compte tenu de la disparité des réponses. Elle a suggéré que le GTP examine plus en détail les retours du PCF, en particulier ceux des répondants qui ont attribué de mauvaises notes, tout en notant qu'il serait difficile de procéder à un ciblage individuel. Des consultations avec certains points focaux du PCF pourraient peut-être apporter des éclaircissements sur certaines questions.

Elle a reconnu que des préoccupations se recoupaient dans les réponses du PCF et les avis des membres, citant à l'appui des questions telles que la division dans la structure des membres, la nécessité d'un financement plus solide, et les suggestions de membres du PCF de ne pas se concentrer uniquement sur la levée de fonds. Elle a ajouté que de nombreux membres du PCF avaient reconnu que l'OIBT faisait autorité dans le domaine de la foresterie tropicale et avaient manifesté leur intérêt pour une collaboration.

La DE a noté que si certains membres du PCF avaient attribué des notes élevées à l'OIBT, d'autres lui avaient attribué des notes aussi faibles que un ou deux, peut-être en raison d'une méconnaissance de l'OIBT ou de difficultés à travailler avec l'Organisation. Elle a évoqué la possibilité de complications liées à la structure de l'OIBT, à sa nature politique ou à sa couverture géographique.

Elle a invité M. Knapp à faire part de toute autre remarque.

M. Knapp a confirmé l'interprétation par la DE des résultats du sondage auprès du PCF, en soulignant le caractère prioritaire des avis des membres dans le processus de renégociation, tout en valorisant les retours du PCF au titre d'informations supplémentaires.

M. Merkell a observé que la plupart des membres de PCF semblaient satisfaits du travail de l'OIBT, tandis que les notes faibles étaient probablement imputables à une méconnaissance de l'Organisation. Il s'est dit d'accord avec M. Knapp sur le fait que les avis des membres devraient rester au centre des discussions sur l'avenir de l'AIBT, mais a reconnu la valeur du sondage s'agissant de susciter des réactions de la part des membres de PCF.

La DE a remercié M. Merkell de ses observations en prenant acte de son approbation des observations du Secrétariat et de M. Knapp. Elle a invité les participants à formuler d'autres réflexions ou avis, mais en l'absence de réponses immédiates, elle est passée au point suivant.

Point 5 de l'ordre du jour: Discussion sur les informations présentées et le Scénario 1 de la Feuille de route

La DE a présenté la Feuille de route-Scénario 1, en expliquant qu'elle avait été rédigée avant la décision du Conseil de proroger l'AIBT jusqu'en décembre 2029. La prorogation ayant été confirmée, le Secrétariat a espacé les travaux et partagé avec les membres tous les documents pertinents, synthétisés et traduits.

La DE a renvoyé les participants au document ITTC(LIX)/5, pages 7-8, qui décrit la Feuille de route-Scénario 1. Elle en a donné une vue d'ensemble une fois affiché à l'écran:

- ✓ La première partie détaille les travaux de conseil, dont les coûts sont estimés à 70 000 \$EU.
- ✓ Deux réunions du Groupe de travail préparatoire ont eu lieu cette année au lieu des trois prévues au budget, en raison de l'ampleur des travaux requis après la décision de proroger.
- ✓ Les réunions des caucus et les consultations régionales n'ont pas eu lieu en 2024 en raison de l'intérêt limité manifesté par les caucus et d'autres engagements internationaux impliquant les membres et le Secrétariat.

La DE a proposé d'organiser trois consultations régionales au cours du premier trimestre de 2025, les consultations en ligne étant le format le plus réalisable. En cas de circonstances imprévues, deux consultations pourraient avoir lieu au premier trimestre et une au deuxième trimestre.

La DE a décrit les items de travaux pour 2025:

- ✓ Les consultants rédigeront un rapport de suivi et mettront en œuvre des actions supplémentaires après la soixantième session du CIBT sur la base des retours du Conseil.
- ✓ Le Groupe de travail préparatoire se poursuivra en fonction des besoins, deux réunions étant provisoirement prévues pour garantir une synthèse suffisante des apports et l'appui de consultants.

La DE a suggéré que les consultations des caucus aient lieu en 2025, suivies des consultations régionales et des discussions au sein des caucus. Une deuxième réunion du GTP pourrait alors avoir lieu, dans la perspective de la soixante et unième session du CIBT. Elle a proposé que soit prorogé de deux années supplémentaires (2025 et 2026) le mandat du GTP afin de maintenir la continuité et d'éviter que le Conseil n'ait à prendre d'autres décisions sur la durée du mandat du GTP.

Q&A: Questions et réponses des participants

La DE a invité à poser des questions et a donné la parole à M. Carl.

M. Carl a convenu de la nécessité de poursuivre les travaux du GTP et a souligné l'importance d'organiser des réunions précoces et régulières afin d'élaborer des recommandations solides qui seront présentées à la soixante et unième session du CIBT. Il a noté l'incohérence du calendrier de cette année et a plaidé pour un calendrier plus serré à l'approche de 2029.

Il a soulevé deux questions:

1. Qui effectuerait les consultations régionales?
2. Les consultations apporteraient-elles une contribution au rapport du consultant ou interviendraient-elles en réponse au rapport du consultant?

M. Carl a souligné qu'il était nécessaire que les consultations ou le rapport du consultant aient lieu au premier trimestre 2025 afin d'éviter tout retard, citant les défis rencontrés les années précédentes lorsque le temps s'est écoulé sans que des progrès substantiels aient été accomplis.

La DE a remercié M. Carl de ses observations et a convenu que le GTP jouait un rôle essentiel dans la préparation de solides recommandations au Conseil à sa soixante et unième session. Elle a noté que l'année 2024 avait été axée sur des travaux fondamentaux ouvrant la voie aux discussions du Conseil à sa soixantième session et que le GTP devrait se réunir plus fréquemment en 2025 pour tirer parti des progrès réalisés.

Reconnaissant les difficultés liées à la programmation en 2024, la DE a expliqué que les réunions ne pouvaient pas être organisées trop tôt alors que les travaux préparatoires étaient en cours. Elle a remercié M. Carl d'avoir accepté que les consultations régionales aient lieu au premier trimestre 2025 et a recommandé que M. Knapp et Mme Mustapha soient impliqués dans les consultations dans la mesure où ils connaissaient bien l'analyse.

La DE a souligné la nécessité d'une participation réactive des membres, sachant que les Porte-parole du Groupe des consommateurs et du Groupe des producteurs jouaient un rôle crucial pour encourager la participation. Elle a proposé que, si les membres adhéraient à cette idée, le personnel du Secrétariat assiste aux consultations régionales afin de pouvoir répondre aux questions techniques sans pour autant influencer les discussions.

Les consultations s'appuieront sur les rapports des consultants et sur toute question supplémentaire que les membres jugeront important de soumettre à l'examen du Conseil. La DE a souligné que toute proposition non conventionnelle ou aberrante serait renvoyée au GTP pour avis.

M. Carl a demandé des éclaircissements sur le calendrier, en demandant si, au premier trimestre 2025, l'accent serait mis sur les consultations régionales, sur l'achèvement du rapport du consultant, ou sur les deux. Il a souligné l'importance de définir des attentes claires pour les consultants et les groupes régionaux afin de garantir des progrès en temps voulu. En outre, il a suggéré de présenter au Conseil des calendriers mis à jour ou des propositions de dates avant la fin de la réunion.

La DE remercié M. Carl de sa prévoyance et a confirmé que le GTP examinerait et mettrait à jour le tableau de la Feuille de route. Elle a décrit le plan de diffusion du compte rendu de la réunion, du rapport et d'un tableau mis à jour pour examen par le GTP après la réunion. La DE a réitéré l'importance de nommer un Président ou des Coprésidents des caucus pour présenter le rapport au Conseil, car il serait inapproprié que ce soit le Secrétariat qui le fasse.

Elle a demandé aux Porte-parole d'identifier des candidats et a offert l'assistance du Secrétariat pour préparer une présentation si nécessaire.

Mme Yoko Yamoto, du Japon, s'est faite l'écho des préoccupations de M. Carl concernant le retard des préparatifs relatifs au GTP et à l'AIBT, soulignant la nécessité de se concentrer de manière cohérente sur 2025, étant donné que les renégociations devaient commencer lors de la réunion du Comité préparatoire en 2026. Elle a encouragé une communication plus fréquente entre les consultants, le Secrétariat et les membres du GTP afin de tenir chacun informé de l'avancement des travaux.

Mme Yamoto s'est enquis du partage des analyses réalisées, y compris des observations des membres du PCF et des études comparatives portant sur d'autres accords. Elle a également soulevé une question concernant le budget, notant une contribution volontaire de 150 000 \$EU pour les travaux du GTP et demandant des détails sur son utilisation et les coûts estimés pour l'année prochaine.

La DE a pris acte des préoccupations de Mme Yamoto concernant le calendrier des réunions du GTP et a expliqué qu'un important travail préparatoire était nécessaire avant de convoquer le groupe cette année. Elle a assuré Mme Yamoto que le secrétariat et les consultants communiquaient régulièrement, ce qui avait permis de réaliser des progrès significatifs.

La DE a souligné la nécessité d'éviter que les membres ne se lassent du sujet des négociations en alignant les réunions du Comité préparatoire en 2026 et les renégociations à partir de 2027. Elle a noté les analyses en cours, y compris les études portant sur d'autres organisations de produits de base, qui fourniraient des indications sur les modalités potentielles de gouvernance et de financement. Bien que la structure de l'OIBT diffère de celle des autres organisations de produits de base, la DE a souligné la valeur d'explorer ces comparaisons pour éclairer les discussions.

La DE a remercié Mme Yamoto d'avoir soulevé la question du budget et s'est engagée à fournir un compte rendu des dépenses et des projections pour l'année prochaine. En réponse à la question de Mme Yamoto, la DE a confirmé que des contributions volontaires d'un montant de 140 000 \$EU avaient été reçues, la mobilisation d'une somme supplémentaire de 120 000 \$EU ayant été approuvée à partir de la Réserve de fonds de roulement si nécessaire. Sur le montant de 140 000 \$EU, 70 000 \$EU ont été mobilisés pour des travaux de conseil, d'interprétation, de documentation et de traduction. Le reliquat de 70 000 \$EU sera affecté aux consultations régionales, aux réunions des caucus, à la documentation et aux coûts connexes en 2025. La DE a assuré les membres que le Secrétariat s'efforcerait de ne pas utiliser la réserve approuvée, sauf en cas d'absolue nécessité.

La DE a demandé s'il y avait d'autres questions ou observations supplémentaires, mais aucune n'a été soulevée.

Point 6 de l'ordre du jour: Étapes ultérieures relatives au rapport du Groupe de travail préparatoire et aux recommandations au Conseil

La DE a rappelé le plan de rédaction des minutes des réunions et de préparation d'un rapport de synthèse pour le GTP. Ce rapport comportera des recommandations au Conseil et sera distribué à tous les membres pour recueillir leurs retours, le GTP étant un groupe de travail à composition non limitée.

M. Carl a suggéré que le projet de feuille de route assorti des dates proposées soit partagé avant le rapport complet des minutes. Il a souligné l'importance d'examiner en premier la feuille de route et a préconisé des minutes plus courtes et orientées vers l'action plutôt que des notes longues et détaillées, qu'il a qualifiées de moins pratiques.

La DE a accédé à la demande de M. Carl et a confirmé qu'une feuille de route révisée serait diffusée, si possible, dans les deux jours.

Point 7 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

En l'absence d'autres suggestions ou commentaires, la DE a conclu la réunion. Elle a remercié tous les participants de leur temps et de leur contribution aux discussions. La DE a encouragé les membres à faire part de leurs observations sur le rapport avant le Conseil.

La réunion a été ajournée à 21h00 (heure normale du Japon, JST).



Annexe 2

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr. ITTC(LX)/5
GÉNÉRALE Page 45

ITTC(LX)/5
28 novembre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

SOIXANTIÈME SESSION
DU 2 AU 6 DÉCEMBRE 2024
YOKOHAMA (JAPON)

**Questions se rapportant à l'article 44 de
l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006)
Annex 2 - Rapport du consultant «Priorités et options – AIBT 202X»
(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)**

Priorités et options – AIBT de 202X

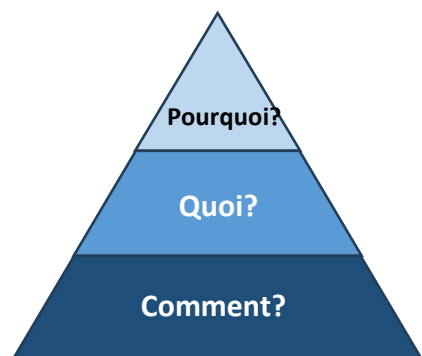
// Synthèse analytique

«L'OIBT est une organisation qui dispose d'une vaste ressource d'expertise technique (par le biais de son personnel et de ses partenaires/experts affiliés). Il conviendrait d'encourager ces experts à participer aux examens techniques relatifs aux forêts ou de leur en donner la possibilité, en particulier dans le cadre des Conventions de Rio et, plus spécifiquement, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui coordonne ces examens techniques ayant trait aux soumissions nationales. Pour commencer, l'OIBT (sa direction) devra explorer et/ou créer de telles opportunités pour son personnel/ses experts techniques et être en mesure d'inclure ces activités d'expertise-conseil dans le plan des travaux du personnel. Il est également essentiel que des allocations budgétaires soient prévues pour permettre au personnel de bénéficier de telles opportunités.»

- Réponse d'un membre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) au sondage

Cette réponse au sondage externe est un exemple frappant de la pertinence potentielle de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) dans un monde très différent aujourd'hui de ce qu'il était il y a dix, vingt ou presque quarante ans.

Il y avait de très bonnes raisons de la créer en 1986, et elle a sans aucun doute eu des retombées positives sur ses membres de même qu'elle a aidé à sortir des millions de personnes de la pauvreté. Elle a également contribué à la protection de certaines des forêts les plus menacées au monde et créé des chaînes d'approvisionnement gérées de manière durable pour répondre à la demande mondiale.



Cela dit, la prochaine version de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) devra également répondre à la question «Pourquoi?» dans le contexte du 21^e siècle. Après cela, les membres pourront passer aux questions relevant du «Quoi?» concernant les principaux éléments – anciens et nouveaux – qui sont inclus dans son évolution.

La présente analyse aborde ces deux questions suivant des modalités qui, nous l'espérons, fourniront à l'OIBT un point de départ à des discussions de fond lors du Conseil en décembre 2024.

C'est uniquement une fois que ces éléments auront été convenus (et seulement à ce moment-là) que des négociations pourront être entamées sur

les questions relevant du «Comment?», à savoir les détails de la répartition des voix, la structure des comités, la formulation des articles ou encore les barèmes de quote-part de contribution et leur calcul. C'est délibérément que la présente analyse ne s'aventure pas dans ces sujets pour l'instant.

L'autre question d'ordre critique a trait à l'ambition et à l'opportunité. Si la réponse au récent sondage externe (ci-dessus, au sujet de la «pertinence») est correcte, alors l'OIBT présente l'avantage paradoxal d'avoir peu d'attentes et un grand potentiel.

L'OIBT – si elle le décide – pourrait montrer l'exemple en universalisant et en rationalisant la composition de ses membres, en incluant les flux de biens forestiers et les populations autochtones dans son futur partage du pouvoir, en intégrant dans son mandat la biodiversité et les écosystèmes, et en actualisant son architecture financière pour la rendre attractive et donner de nouveau envie aux membres et aux donateurs extérieurs de lui apporter son soutien avec force. Le monde réclame de l'ambition; l'OIBT en saisira-t-elle l'occasion?

«Ne vous contentez pas d'être une petite organisation du commerce à un moment où les institutions mondiales du climat et de l'environnement sont paralysées par la politique et une absence de leadership. Personne n'attend de l'OIBT qu'elle fasse preuve d'audace, vous pourriez fort bien réussir là où tous les autres échouent.»

- Réponse d'un membre du PCF au sondage

// Présentation et portée

Le présent document est le deuxième des deux rapports commandés en 2024 par le Secrétariat de l'OIBT en prévision de la session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) qui va se tenir en décembre et en préparation à celle-ci. Le précédent, («Examen de la Démarche programmatique»), doit être lu en parallèle. Il y sera également en partie fait référence ici pour comprendre les questions du financement et du mandat (AIBT) qui sont capitales et interdépendantes.

// Sources des apports

L'analyse figurant dans le présent document se fonde sur:

- le sondage complet en *interne* mené auprès des membres par le Secrétariat en 2023;
- un nouveau sondage auprès des organisations membres du PCF (conduit en octobre 2024 par *AKCGlobal*) pour recueillir les points de vue de parties prenantes *externes* (mais familières de l'OIBT) sur l'Organisation et la réactualisation de l'AIBT;
- des éléments d'un sondage antérieur (mené en juin 2024 par *AKCGlobal*) en *interne* auprès des membres sur la Démarche programmatique et la levée de fonds auprès de sources externes;
- des documents de travail liés aux négociations antérieures de l'AIBT et des décisions du Conseil en anticipation des négociations à venir, comme suit:
 - Document de l'AIBT de 1994 (approuvé)
 - Analyse préparatoire à l'AIBT de 2006 et Résumé du processus
 - Document de l'AIBT de 2006 (approuvé)
 - ITTC(LIX)_5_[en] – Rapport du Groupe de travail sur les questions se rapportant à l'article 44
 - DÉCISION 5(LIX) – Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006
 - ITTC(LVIII)_5_[en] – Prorogation de l'AIBT de 2006
 - CFA24-7 – *ITTO Handbook* (Guide pratique de l'OIBT)
 - Traités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'organisations connexes

// Le 'Pourquoi?' – Questions-clés à poser

Dans toute négociation méthodique et de fond se rapportant à la gouvernance – traité international, constitution nationale, règlement intérieur d'une entreprise ou partage du pouvoir au sein d'une communauté – les discussions initiales essentielles se doivent d'être centrées sur la question du «Pourquoi» les parties prenantes prennent-elles la peine de se réunir?

- Pourquoi sommes-nous plus efficaces collectivement qu'individuellement?
- Pourquoi l'action collective sert-elle nos intérêts individuels?
- Pourquoi pensons-nous que nous pouvons réussir là où d'autres échouent?
- Pourquoi notre organisation mérite-t-elle respect et soutien?
- Pourquoi sommes-nous pertinents maintenant et dans un avenir proche?

Pour être peut-être plus direct, cette dernière question de la pertinence est la question qui se pose à toute organisation. Au moment de sa création, sa pertinence apparaît évidente en interne et en externe, mais lorsque la sociophysique commence à l'affecter, la pertinence de l'organisation commence à se dégrader, à moins que ne soit effectuée une adaptation constante.

Les raisons qui étaient valables d'un point de vue critique les premières années deviennent peu à peu moins d'actualité, et les marchés changent. Les priorités publiques évoluent et les normes varient. Ce phénomène est naturel et universel.

Prcéder à un certain réalignement permanent constitue un élément essentiel de la gestion exécutive, mais des événements périodiques tels que la réactualisation de l'AIBT offrent l'occasion d'une réflexion plus approfondie et délibérée.

Un éclairage d'un membre du PCF à cet égard conforte cette approche et met en lumière le rôle unique de l'OIBT:

«La force de vente de l'OIBT, en tant qu'agence de mise en œuvre, réside dans sa communication directe avec les pays partenaires. Il convient de tirer parti de cet avantage et d'organiser des mises en œuvre et des concertations en face à face entre les experts internationaux et les experts nationaux. Cela va au-delà de la production et de la publication de politiques et de lignes directrices, à savoir que les aspects «comment faire?» et «pourquoi?» doivent être mis en avant et en œuvre.»

– Partie prenante externe (PCF)

// Ressources pour les discussions

Exemple d'une *réponse* au 'Pourquoi?' qui pourrait être utilisée lors des futures délibérations:

«L'OIBT est la meilleure organisation en mesure de servir les communautés, les écosystèmes et les marchés en soutenant le commerce durable de biens forestiers tropicaux.»

// Le 'Quoi?' – Thématiques-clés à prendre en considération

Une fois que la question de la pertinence de l'Organisation et de sa capacité à répondre aux besoins *actuels* et *futurs* a été examinée, il convient ensuite de se concentrer sur l'aspect «Quoi ?» de l'Organisation, c'est-à-dire sur les thématiques et les questions-clés qu'elle traite.

Bien que les amendements apportés à l'AIBT de 2006 et les nombreuses initiatives lancées depuis lors aient permis à l'Organisation de ne plus se concentrer uniquement sur les flux de biens provenant de la foresterie de production, il est remarquable que le *sentiment* persiste que ces flux gardent une importance prépondérante au sein des priorités des membres:

Question: Quel aspect de l'OIBT considérez-vous être le plus frustrant/obsolète/peu attrayant en tant que potentiel partenaire?

Réponse: Son image de promoteur de la foresterie de production

- Partie prenante externe (PCF)

Il est évident que des centaines de projets ont traité d'autres sujets, qui sont liés entre eux, mais, fondamentalement, la répartition des voix ne repose que sur une seule variable (un seul et unique «Ce que» nous faisons).

Des «Quoi?» supplémentaires permettraient de créer des coalitions internes et d'avoir des retombées externes adaptées aux exigences, aux possibilités et aux réalités du 21^e siècle.

// Calendrier

Il semble que le recours à l'option de la prorogation de trois ans jusqu'en décembre 2029 en prévision de la prochaine renégociation de l'AIBT semble susciter un important soutien, sachant qu'environ 85% des membres conviennent que ce calendrier serait approprié compte tenu d'une diversité de raisons associant priorités nationales, ressources organisationnelles disponibles et de disponibilité d'une infrastructure et d'un soutien extérieurs.

Au regard de la complexité potentielle des renégociations, dans la mesure où l'Organisation va examiner des questions importantes intéressant le secteur forestier et la gestion d'un patrimoine naturel, la main-d'œuvre et les populations tributaires des forêts, le changement climatique et la biodiversité, ainsi que le propre financement interne de l'OIBT, ce délai supplémentaire apparaît être un avantage bénéfique.

// Composition des membres

Un autre message central des parties prenantes internes et externes à l'OIBT est que la division des membres entre «producteurs» et «consommateurs» est dépassée dans un monde interdépendant et qu'elle devrait être supprimée.

«Les procédures de vote actuelles accordent davantage de privilèges aux pays consommateurs qu'aux pays producteurs. En ce qui concerne les services écosystémiques forestiers, il conviendrait de prendre en considération le poids des pays producteurs qui ne sont pas correctement rétribués par rapport à la contribution de leurs forêts à l'atténuation des gaz à effet de serre.» – Membre interne de l'OIBT

«Supprimer la distinction entre producteurs et consommateurs dans les conditions d'adhésion.» – Membre interne de l'OIBT

«Nous aimerions explorer des alternatives concernant la structure des caucus, la base des contributions annuelles et la répartition des voix. L'objectif est de se rapprocher d'un modèle de partenariat en réduisant la division créée par la structure en caucus et les modalités de vote, et d'augmenter la proportion de contributions versées (et donc l'éligibilité/la participation).» – Membre interne de l'OIBT

«Les objectifs actuels sont trop axés sur la production de bois et trop dépendants de la distinction entre producteurs et consommateurs.» – Membre interne de l'OIBT

«Réviser l'article 9 en supprimant la distinction entre producteurs et consommateurs» – Membre interne de l'OIBT

«La division actuelle entre consommateurs et producteurs crée une dynamique inefficace. Si elle peut se justifier pour répartir certaines responsabilités financières et certains rôles des membres, elle est toutefois inefficace pour encourager la coopération et traiter de nombreuses problématiques contemporaines liées aux forêts.» Membre interne de l'OIBT

«Nous pensons que la division entre producteurs d'une part et consommateurs d'autre part est dépassée et ne reflète pas les évolutions au sein de ce paysage (c'est-à-dire que certains membres sont à la fois producteurs et consommateurs). De plus, de par sa conception même, elle crée une dynamique de polarisation.» – Membre interne de l'OIBT

«Surmonter la division entre pays consommateurs et pays producteurs, laquelle à l'aune du concept de «un seul monde» est dépassée.» – Partie prenante externe (PCF)

Il est clair que, pour de nombreuses raisons, il s'agit d'une évolution importante qui aura des répercussions supplémentaires sur des éléments dépendants de la gouvernance organisationnelle (par exemple le système de vote, la composition des comités, le régime des caucus). Toutefois, dans la mesure où de nombreux États membres gèrent des systèmes écologiques et de marché complexes et interdépendants, les assignations arbitraires sont de plus en plus frustrantes.

Dans le cadre de notre analyse, nous avons examiné cinq autres organisations de produits de base fonctionnant sous les auspices de la CNUCED:

- Convention relative à l'aide alimentaire
- Accord international sur le cacao
- Accord international sur le café
- Accord international sur les céréales
- Accord international sur le caoutchouc naturel

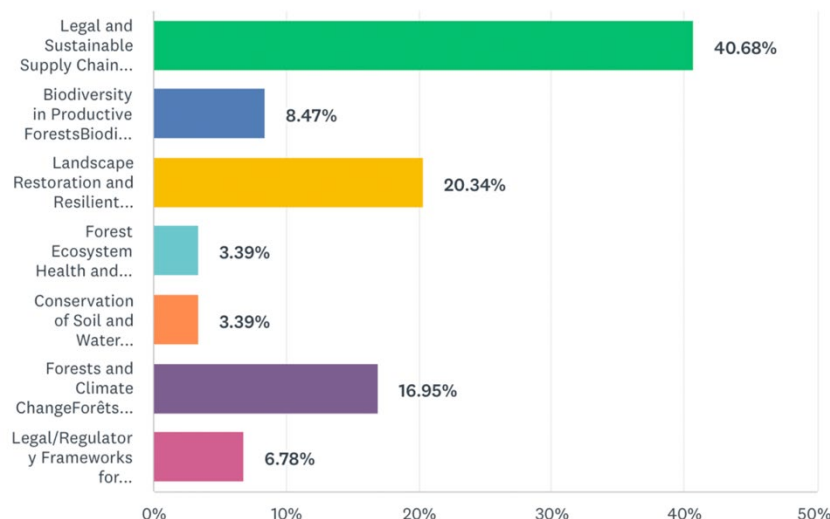
Parmi ces exemples, les quatre derniers (cacao, café, céréales et caoutchouc) utilisent une structure similaire répartissant leurs membres entre «producteurs» et «consommateurs», et une structure/répartition reposant sur un dispositif de 2x1000 voix. Bien que nous soutenions fermement l'universalisation de la composition des membres de l'OIBT, nous préconisons de consulter ces organisations afin d'explorer si, dans le contexte commercial et politique contemporain, elles demeurent aujourd'hui satisfaites des dispositions historiques de partage du pouvoir.

// Forêts

Dans le sondage en interne sur la Démarche programmatique mené au début de cette année, l'une des questions posées aux membres portait sur les questions forestières qu'ils considèrent les plus importantes:

What do you feel is the top priority for ITTO for the next five years? – En su opinión, ¿cuál es la principal prioridad de la OIMT para los próximos cinco años? – Quelles sont, selon vous, le priorité première de l'OIBT pour les cinq prochaines années?

Answered: 59 Skipped: 13



Si 'Chaînes d'approvisionnement légales et durables' est arrivé en tête des priorités (40,68%), 'Restauration des paysages' (20,34%) et 'Forêts et changement climatique' (16,95%) se sont également classés en bonne place.

Il a également été reconnu de manière notable que la situation et la multiplicité des valeurs non commerciales des forêts encore présentes, protégées, anciennes, ou autres forêts sur pied dans les régions tropicales méritaient d'être intégrées d'une manière ou d'une autre dans la prochaine version de l'AIBT, la gouvernance de l'Organisation et les systèmes de partage du pouvoir.

De la même manière, cette vision intégrée des 'bois tropicaux' apparaît dans le texte des observations, aussi bien de la part de membres que de parties prenantes externes:

«L'AIBT de 2006 est axé sur la promotion de la gestion et de l'utilisation durables des forêts tropicales. Toutefois, il pourrait être nécessaire de renforcer les dispositions relatives aux pratiques de gestion durable des forêts, en particulier les efforts de reboisement, de conservation et de restauration. Cela pourrait impliquer des réglementations plus strictes et des mécanismes de suivi pour garantir la viabilité à long terme des forêts tropicales.» – Membre interne de l'OIBT

«Le fait que les pays producteurs contribuent à la lutte contre le changement climatique par le biais de leurs forêts doit être pris en considération.» – Membre interne de l'OIBT

«Il est nécessaire que l'OIBT joue un plus grand rôle dans la conservation, la restauration ainsi que la gestion et l'utilisation durables des forêts tropicales, en particulier dans les Trois bassins.» – Partie prenante externe (PCF)

L'importance et l'impact de forêts gérées durablement vont bien au-delà de la chaîne d'approvisionnement, en contribuant des services écosystémiques et une valeur sociale par la purification de l'eau et de l'air, la fixation du carbone, l'approvisionnement pharmacologique, la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles, la protection de la biodiversité, l'enrichissement agricole/aquacole, le tourisme/les loisirs et l'augmentation de la valeur des biens locaux. En moyenneⁱ, chaque hectare de forêt gérée en mode durable génère des avantages annuels directs et indirects qui vont *au-delà de ses résultats commerciaux*:

Avantage social/ Impact généré	Valeur moyenne (\$EU)-ajoutée/hectare
Eau – Purification de l'eau, conservation des sols, régulation des flux ^{ii iii iv v}	\$31 [Fourchette: \$15-\$46]
Air – Absorption du CO ₂ , NO ₂ , O ₃ , SO ₂ et des particules (10-25µm) ^{vi vii viii ix}	\$498 [F: \$120-\$755]
Carbone – Stockage, captage et fixation du carbone ^{x xi xii xiii xiv}	\$432 [F: \$33-\$100/t]
Santé – Sources floristiques/génétiques pour médicaments clés ^{xv xvi xvii xviii}	\$160 [F: \$123-\$197]
Prévention des catastrophes – Réduction des risques d'inondation, d'incendie, de famine, de tempête ^{xix xx xxi}	\$32 [F: \$24-\$39]
Revenus – Marchés informels, acquisition de ressources de subsistance ^{xxii}	\$434 [F: \$189-\$678]

xxiii xxiv xxv



Agri/Aquaculture – Renforcement de la biodiversité, protection des espèces ^{xxvi xxvii xxviii}	\$254 [F: \$110-\$398]
Énergie – Combustible bois/biomasse et avantages du rafraîchissement par la canopée ^{xxix xxx xxi xxii}	\$62 [F: \$52-\$75]
Tourisme – Valeur pour les populations locales dans les régions de demande ^{xxxiii xxxiv xxxv xxxvi}	\$135 [F: \$160-\$740]
Total moyenne annuelle avantages sociaux/impact	\$EU1 978 / hectare
+Biens – Proximité (rayon de 1 km) d'au moins 1 hectare de forêt ^{xxxvii xxxviii}	+4,75% [F: +3,5-+6%]
+Espérance de vie – Taux de mortalité (rayon de 250 m d'un Indice de végétation par différence normalisée (NDVI) de 0,1 à 1,0) ^{xxxix}	-10% taux de mortalité

Même sans tenir compte des avantages pour la valeur des biens et l'espérance de vie, chaque hectare de forêt gérée de manière durable ajoute en moyenne près de 2 000 dollars *par an* en avantages sociaux et retombées aux niveaux local, national et mondial, *au-delà de* toute valeur économique d'une chaîne d'approvisionnement certifiée.

Une réorientation élargie à la Déclaration du capital naturel (en plus de l'évaluation actuelle des Flux de biens) permettrait de mieux représenter à la fois les produits de base qui sont d'importance critique pour les membres de l'OIBT et les marchés, mais aussi les valeurs sociales auxiliaires des forêts sur pied.

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

FLUX DE BIENS

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

VALEUR SOCIALE

// Populations

Une autre thématique qui ressort des sondages a trait aux *populations* en lien avec les forêts tropicales et les industries qui en sont tributaires:

«Reconnaître et sauvegarder les droits des peuples autochtones et des communautés locales qui sont tributaires des forêts tropicales constitue un aspect important de la gestion durable des forêts. Les amendements pourraient porter sur des questions telles que le régime foncier, la participation des communautés et le partage des avantages, afin de garantir la protection et le respect des intérêts et des moyens de subsistance de ces communautés.» – Membre interne de l'OIBT

«Il est souhaitable que le nouvel accord mette l'accent sur la protection des forêts tropicales et l'amélioration du niveau de vie des populations locales, afin d'accroître la flexibilité de l'Organisation face à des problèmes mondiaux tels que le changement climatique ou l'appauvrissement de la biodiversité.» – Membre interne de l'OIBT

«Bien que les objectifs actuels de l'AIBT soient valides, ils devraient être améliorés pour y inclure la contribution à la réduction de la déforestation – qui est un problème mondial –, une attention plus détaillée aux questions relevant de la gouvernance forestière, de l'économie forestière et de la promotion de la gestion durable des forêts chez les communautés locales, ainsi que les contributions de l'économie forestière au développement local et à l'amélioration de la qualité de vie des populations tributaires des forêts.» – Membre interne de l'OIBT

«Se concentrer davantage sur la conservation et la restauration des forêts tropicales et soutenir les moyens d'existence des populations locales, et ne pas se contenter de promouvoir la production de bois légal.» – Partie prenante externe (PCF)

Les peuples autochtones jouent un rôle crucial dans la conservation des forêts, car ils vivent au sein des écosystèmes forestiers en mode durable depuis des générations et ont acquis une connaissance approfondie de ces milieux. Grâce à la richesse de leurs connaissances et pratiques traditionnelles qui ont été adaptées au fil des siècles, les communautés autochtones gèrent les ressources forestières de manière à favoriser la biodiversité et la résilience. Leurs pratiques, telles que le brûlage contrôlé, la rotation des cultures et la gestion des ressources naturelles, sont conçues pour maintenir l'équilibre écologique et protéger la diversité des espèces.

Des études montrent que des forêts gérées par des communautés autochtones présentent souvent des taux de déforestation plus faibles et des écosystèmes plus sains comparés à d'autres régions. Ces terres sont également riches en biodiversité et servent de puits de carbone, ce qui est essentiel dans la lutte internationale contre le changement climatique. Les droits

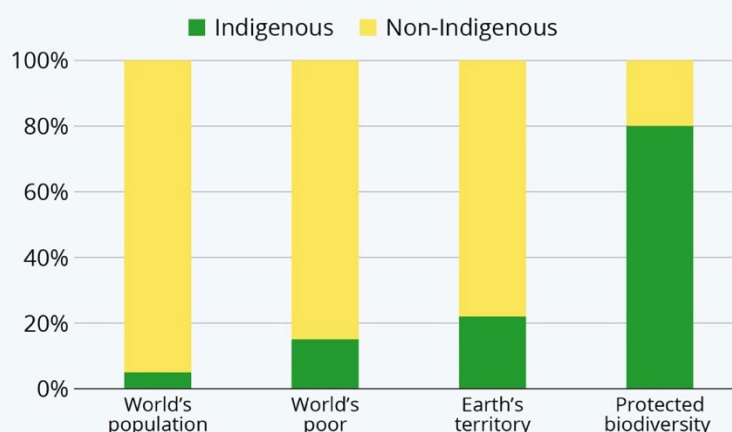
fonciers autochtones sont donc essentiels à la conservation de ces écosystèmes, car il a été démontré que l'octroi de ces droits se traduit par une gestion plus durable et de meilleurs résultats en matière de conservation.

En outre, les communautés autochtones considèrent que les forêts sont sacrées et forment une partie intégrante de leur identité culturelle et de leur mode de subsistance. Elles sont souvent en première ligne, où elles défendent ces terres contre la déforestation, l'exploitation minière et autres formes de dégradation de l'environnement. Reconnaître et soutenir les droits fonciers autochtones et leur donner voix au chapitre dans les politiques de conservation constitue des étapes essentielles pour parvenir à conserver les forêts du globe de manière judicieuse et dans une optique de long terme.

«En dépit du fait que les peuples autochtones constituent environ 15% de l'extrême pauvreté alors qu'ils ne représentent que cinq pour cent de la population mondiale, ils protègent 80% de la biodiversité qui subsiste dans le monde, selon les données citées dans le rapport [2021 State of the Environment](#) (Situation de l'environnement 2021) que vient de publier l'Australie. Cela met en lumière comment les communautés autochtones ont maîtrisé l'art de vivre en symbiose avec la nature d'une manière qu'aucune autre communauté n'y soit parvenue.»

Indigenous Communities Protect 80% Of All Biodiversity

Share of indigenous and non-indigenous communities by various categories



Source: World Bank via Australia: State of the Environment 2021



statista

- <https://www.statista.com/chart/27805/indigenous-communities-protect-biodiversity/>

Dans les régions tropicales, le secteur forestier (au sein de la filière des ressources naturelles) emploie des millions d'habitants auxquels il procure un moyen d'existence en Amérique latine, Afrique et Asie du Sud-Est. Les estimations indiquent que plus de 13 millions d'habitants travaillent directement dans des emplois du secteur forestier officiel à travers le monde, dont une part notable est située dans les régions tropicales. Toutefois, ce chiffre ne rend pas compte du grand nombre de travailleurs du secteur informel, dont petits bûcherons, saigneurs d'arbres ainsi que ceux impliqués dans la récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL). Lorsque l'on prend en compte les rôles des secteurs officiel et informel, le nombre total d'emplois dans le secteur forestier tropical augmente radicalement, certaines sources estimant que 40 à 60 millions d'habitants dépendent directement des forêts pour leur emploi [estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2022].

Ces emplois vont de la gestion des forêts, l'exploitation forestière et le sciage jusqu'à la récolte durable de produits tels que le latex, le rotin ou encore des plantes médicinales. En outre, le tourisme et les services écosystémiques forestiers créent des opportunités d'emploi. De manière importante, les forêts tropicales alimentent les économies locales grâce aux emplois directs et aux entreprises communautaires. Dans ces régions, les emplois forestiers procurent souvent aux communautés rurales une source de revenus là où les autres formes d'emploi sont rares.

La viabilité de ces emplois est souvent étroitement corrélée à la santé de la forêt; la déforestation et les pratiques non durables menacent tant la biodiversité que la sécurité des emplois. Les politiques qui encouragent la foresterie durable et

reconnaissent les droits fonciers autochtones sont capitaux pour soutenir les millions d'habitants dont les moyens d'existence sont tributaires des forêts en région tropicale.

// Carbone

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

MAIN-D'OEUVRE DE LA FILIÈRE

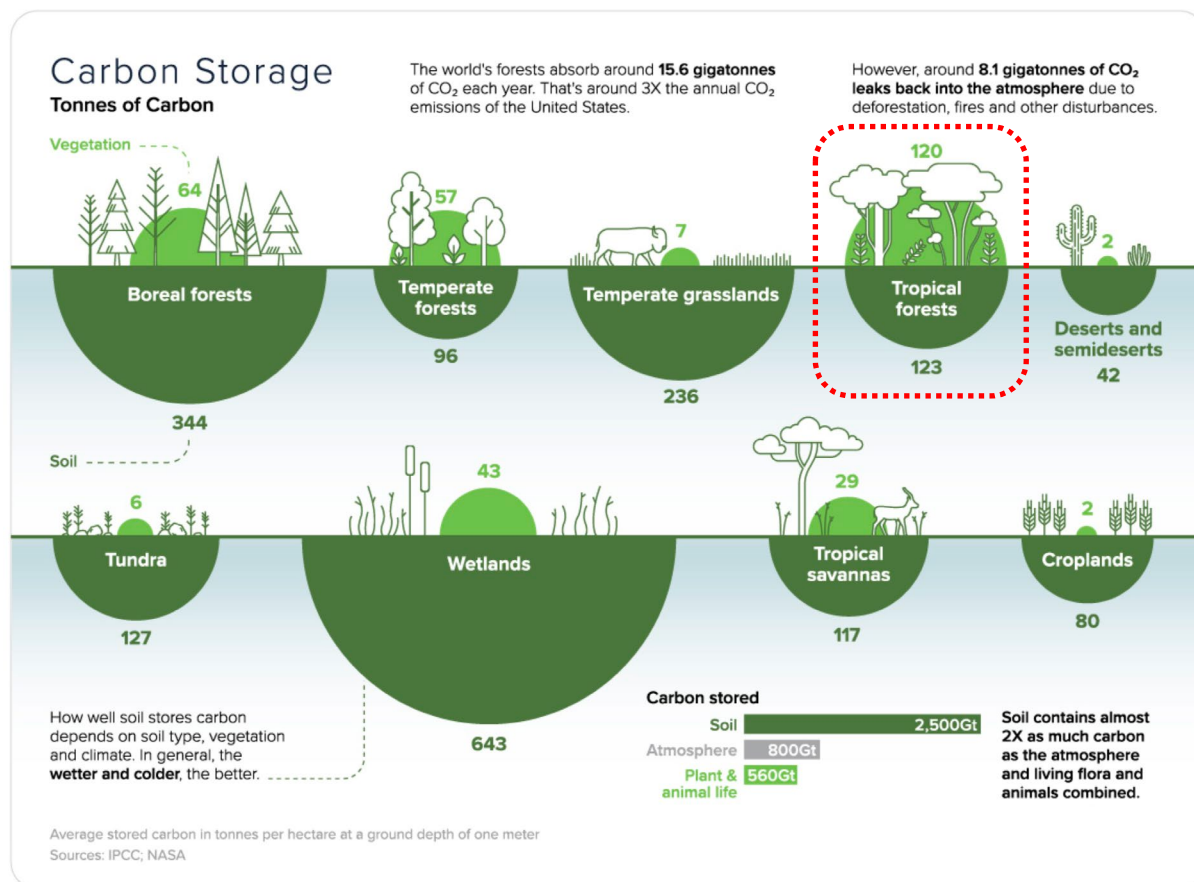
Les forêts tropicales sont essentielles au niveau mondial pour le captage du carbone et la régulation du climat en raison de leur végétation dense et de leur taux de croissance rapide. Elles agissent comme de gigantesques puits de carbone, absorbant environ 15% des émissions mondiales de dioxyde de carbone chaque année, selon les recherches de l'Institut des ressources mondiales et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce processus de fixation du carbone se produit lors du processus de photosynthèse des arbres, qui absorbent le dioxyde de carbone et stockent le carbone dans leur biomasse, leurs racines et le sol environnant. Cette fonction est particulièrement vitale pour ralentir le changement climatique, car ces forêts renferment environ 250 milliards de tonnes de carbone dans le monde, l'Amazonie à elle seule en stockant environ 120 milliards de tonnes.

En outre, la déforestation et les changements d'affectation des sols sont responsables d'environ 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui souligne l'urgence de stabiliser ces écosystèmes.

Au-delà du captage du carbone, les forêts tropicales contribuent à stabiliser les régimes pluviométriques, qui sont essentiels pour l'agriculture et l'approvisionnement en eau dans le monde entier. La protection de ces forêts est donc essentielle non seulement pour réduire le dioxyde de carbone dans l'atmosphère, mais aussi pour préserver la stabilité du climat et la santé des écosystèmes à l'échelle mondiale.

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

INTENDANCE AUTOCHTONE



Au sein des membres de l'OIBT et de ses parties prenantes clés, le rôle que l'Organisation est susceptible de jouer s'agissant de traiter la question du changement climatique est mis en avant de manière répétée:

«Compte tenu du rôle critique que jouent les forêts tropicales dans l'atténuation du changement climatique et la conservation de la biodiversité, les amendements à l'AIBT de 2006 pourraient inclure des dispositions qui fassent le lien entre le commerce des bois tropicaux et les objectifs en matière de changement climatique et de biodiversité. Il pourrait s'agir de mesures visant à encourager les pratiques durables, à protéger les forêts à haute valeur de conservation et à promouvoir le rôle des forêts dans la fixation du carbone et l'adaptation au changement climatique.» – Membre interne de l'OIBT

«Afin de conserver la raison d'être de l'OIBT et de renforcer sa présence en tant qu'organisation s'appuyant sur l'AIBT, qui est un accord sur des produits de base, il est important d'inclure la réponse au changement climatique et à l'appauvrissement de biodiversité dans les objectifs de l'AIBT.» – Membre interne de l'OIBT

«Nous pensons qu'un ajustement est nécessaire pour prendre en compte les variables qui ont augmenté rapidement, telles que la croissance démographique, la forte demande en ressources naturelles, la grande vulnérabilité des ressources forestières et la diminution du couvert forestier tropical, entre autres. Ces variables sont fortement liées au changement climatique, ce qui n'est pas directement reflété dans les objectifs de l'AIBT de 2006.» Membre interne de l'OIBT

«Des données et éléments factuels de qualité sont nécessaires pour élaborer une bonne politique. Nous souhaiterions que l'article 27.1 soit réexaminé à la lumière de la tendance sur le long terme des volumes de production provenant de forêts tropicales naturelles par rapport à l'augmentation correspondante de la production provenant de plantations tropicales. Ces deux catégories de bois/forêts sont très différentes en termes de biodiversité et de valeur carbone, mais elles ne sont pas faciles à distinguer dans les rapports actuels sur le commerce et la production.» – Membre interne de l'OIBT

«Soutenir les membres pour traiter la question du lien qui est fait entre le commerce et les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts.» – Partie prenante externe (PCF)

«Une action et une visibilité plus fortes en matière de «atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets», d'autant plus que l'OIBT est désormais une entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC).» – Partie prenante externe (PCF)

En outre, la reconstitution des espaces sauvages et la reforestation jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique en captant et en stockant le carbone, en restaurant les écosystèmes et en favorisant la biodiversité. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies estime que le reboisement pourrait éliminer jusqu'à dix gigatonnes de dioxyde de carbone par an, contribuant ainsi de manière significative à l'atténuation du changement climatique. En outre, la reconstitution des espaces sauvages favorise la résilience des écosystèmes, en permettant à la faune de prospérer, en restaurant la santé des sols et en améliorant les cycles de l'eau.

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

RESTAURATION DES FORÊTS

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

CAPTAGE DU CARBONE

// Finance

Le financement international des initiatives prises en matière d'environnement et de climat a augmenté de manière significative ces dernières années, reflet de l'engagement mondial grandissant dans la lutte contre le changement climatique. En 2021, le financement climatique a atteint près de 632 milliards de dollars EU, les gouvernements, les investisseurs privés et les organisations multilatérales accordant la priorité à des projets liés à la réduction du carbone, à la biodiversité et à l'adaptation dans les régions vulnérables. Le Fonds vert pour le climat, la Banque mondiale et diverses fondations axées sur le climat ont multiplié leurs contributions, orientant leurs fonds vers les énergies renouvelables, l'agriculture durable et les projets de conservation.

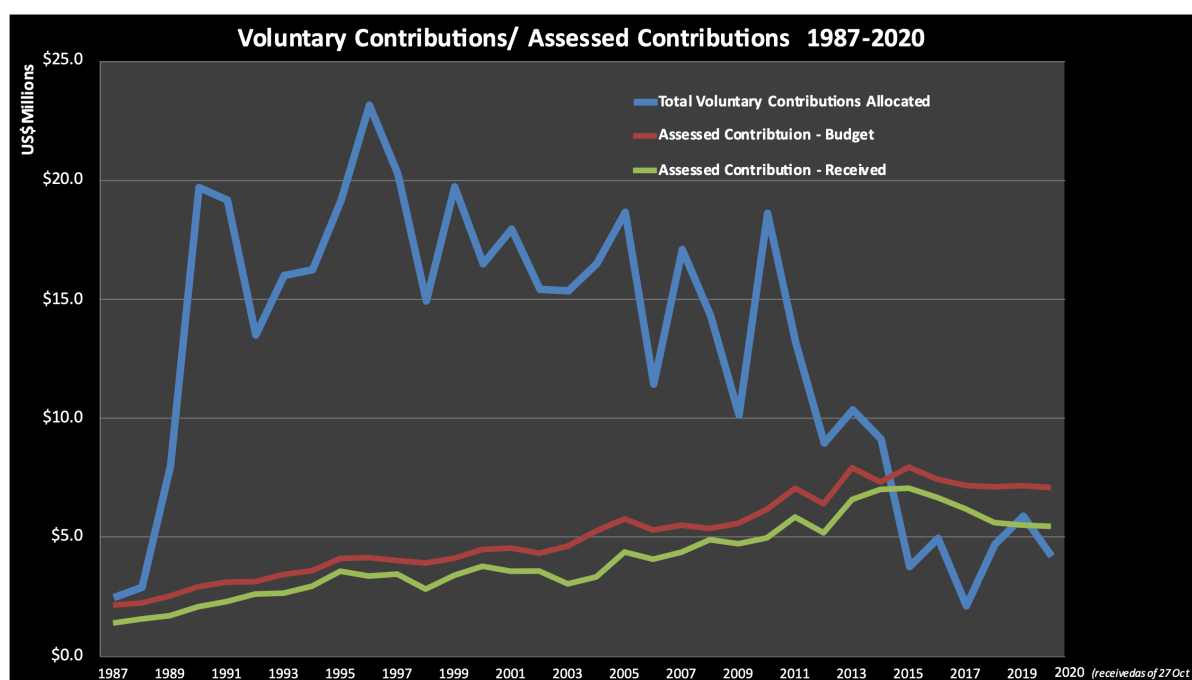
À l'avenir, le paysage mondial du financement est susceptible de s'élargir au fur et à mesure que les pays s'efforceront d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de s'aligner sur les Objectifs de développement durable des Nations unies. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que, pour parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050, il faudra environ 4 trillions de dollars EU d'investissements mondiaux par an, soit beaucoup plus que les niveaux de financement actuels. Pour combler cet écart, des mécanismes financiers innovants, tels que la tarification du carbone, les obligations vertes et les partenariats public-privé, devraient jouer un rôle critique.

Des défis persistent cependant, les pays en développement réclamant davantage de soutien pour faire face aux impacts climatiques auxquels ils sont confrontés de manière disproportionnée. Le débat sur la répartition équitable et la reddition de comptes se poursuit, mais l'évolution vers des modèles de financement plus diversifiés, évolutifs et inclusifs laisse penser que le financement international de la lutte contre le changement climatique deviendra à la fois plus substantiel et plus accessible dans les années à venir.

Il s'agit là d'aspirations importantes pour l'Organisation (et la planète), mais qui sont en grande partie sans importance si l'OIBT ne dispose pas d'un financement suffisant pour s'engager, influencer et mettre en œuvre ces aspirations.

Comme chacun le sait, il ne s'agit pas là d'un nouveau défi et des efforts parallèles sont en cours pour accroître la compétitivité de l'Organisation en matière de financement *externe* et de contrats.

Toutefois, des problèmes de financement *interne* subsistent également, tant en ce qui concerne l'écart entre les quotes-parts de contribution budgétisées et versées que sur le plan de la baisse constante des contributions volontaires depuis 2010:



Dans le même temps, alors que l'AIBT (2006) précise les implications du non-paiement des quotes-parts de contribution (article 19:8) et prévoit un mécanisme de dispense *ad hoc* des obligations (article 30), force est de reconnaître que les circonstances géopolitiques et nationales peuvent légitimement réduire ou inhiber la capacité des membres à verser leur quote-part de cotisation annuelle.

«[Nous] suggérons une proposition supplémentaire se rapportant aux dispositions énoncées au paragraphe 8 de l'AIBT de 2006, comme suit: 'le cas échéant, si le membre n'a pas versé sa contribution pour des raisons de sécurité ou d'autres troubles qui mettent le pays à rude épreuve, le membre en informe l'Organisation afin d'être exempté des sanctions prévues à l'article 40 de l'Accord.'» – Membre interne de l'OIBT

«Permettre la mise en œuvre de projets dont les objectifs auront des retombées au-delà des frontières nationales, y compris si le pays de mise en œuvre du projet accuse des arriérés de versement de sa quote-part de contribution.» – Membre interne de l'OIBT

Et bien que cela soit évident dans un monde idéal, l'exclusion potentielle de membres détenant une masse critique de forêt tropicale et qui sont déjà aux prises avec des conflits, des facteurs de stress humanitaire et/ou des ressources budgétaires restreintes pourrait aller à l'encontre de la mission globale de l'Organisation et des priorités convenues.

Dans le même temps, l'appartenance à un collectif international tel que l'OIBT s'accompagne de responsabilités et d'engagements financiers que l'on peut raisonnablement attendre de tous les membres, de sorte qu'un compromis constructif est dans l'intérêt de tous.

Cette opinion se retrouve dans d'autres observations figurant dans le récent sondage de 2023:

«[Nous] proposons de faire figurer que tout membre soit autorisé à exercer son droit de vote à hauteur du nombre de voix qu'il détient si le membre s'est dûment engagé à procéder au versement de sa quote-part de contribution annuelle.» – Membre interne de l'OIBT

«Le dispositif de financement en vigueur doit être revu et ajusté afin d'assurer une répartition plus équitable de la valeur des contributions que les pays membres doivent verser.» – Membre interne de l'OIBT

«Si, à l'heure actuelle, seuls les virements de fonds sont reconnus, le détachement d'un agent ou une aide en nature de la part d'un État membre devraient figurer au nombre des formes possibles de contribution au Secrétariat.» Membre interne de l'OIBT

De même que pour les éléments «Forêts», «Populations» et «Carbone», il existe des options (dans la phase «Comment?» des négociations) permettant que le paiement des quotes-parts de contribution se traduise par un nombre potentiel de voix, par exemple. Ainsi, un membre qui verse sa quote-part de contribution en intégralité et dans les délais se verrait attribuer la totalité de son nombre de voix, un membre qui ne verserait qu'une partie de sa quote-part de contribution annuelle n'en bénéficierait que proportionnellement, tandis qu'un membre qui ne pourrait rien verser ne se verrait attribuer aucune voix pour cette *partie* du total.

De même, un membre qui aurait la chance de pouvoir non seulement verser sa quote-part de contribution, mais *aussi* de disposer d'un budget national discrétionnaire ou d'exercer une influence sur les organismes donateurs qui peuvent fournir des contributions volontaires, pourrait se voir attribuer un nombre supplémentaire de voix qui serait proportionnel à l'importance de son don. Ainsi, les donateurs historiques ou nouveaux pourraient être assurés d'avoir une influence raisonnable sur l'orientation et les décisions de l'Organisation en fonction de leur investissement en contributions non affectées, affectées ou en nature (y compris les formes non monétaires de soutien que l'Organisation aura déterminées utiles à sa mise en œuvre des décisions du Conseil et des projets approuvés).

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

QUOTES-PARTS DES MEMBRES

'Ce qui' devrait figurer dans l'AIBT de 202X

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

// Ressources pour les discussions

Exemple de *réponses* à 'Quoi?' susceptibles d'être utilisées dans les délibérations futures:

«L'OIBT prendra en considération non seulement les Flux de biens de bois tropicaux au niveau de sa gouvernance, de sa politique, de la composition de ses membres et de son processus décisionnel, mais aussi d'autres variables pertinentes telles que les populations, le carbone et des financements pour l'Organisation, ses membres et les travaux à l'échelon mondial.»

Forêt

*Flux
et
biens*

Populatio

*Filière
et
Autochton*

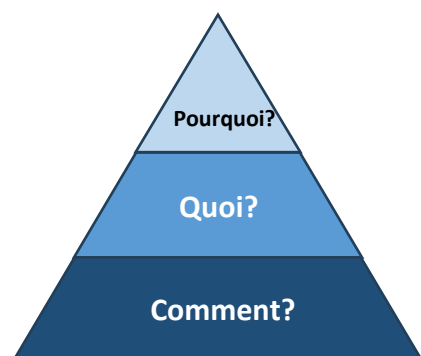
Carbone

*Reboiseme
nt
et*

Finance

*Quotes-
parts
et*

// Le 'Comment?' – Un appel à la patience



La renégociation de l'AIBT aura lieu d'ici à décembre 2029. Au cours des prochaines années, un travail essentiel sera également mené sur la levée de fonds et l'intégration aux nouveaux mécanismes et conventions d'échelon international en lien avec l'environnement, de même qu'aux travaux que conduit en continu l'Organisation en matière de politique, d'analyse, de recherche et de partage d'informations.

Dans la mesure du possible, les membres sont encouragés à commencer le processus de négociation de l'AIBT par les questions de haut niveau relevant du «Pourquoi?» afin de reconfirmer le consensus fondé sur les exigences et les opportunités du 21^e siècle, puis de passer aux questions et options plus spécifiques relevant du «Quoi?» en tenant compte de sa mission organisationnelle.

Il est clair que l'OIBT occupe une position unique et importante au sein de la communauté internationale, qui se situe au croisement du commerce et du développement. Mais ce rôle sera d'autant plus renforcé et amélioré en reportant les propositions spécifiques et le débat relevant du «Comment?» elle s'acquittera de son mandat à un stade ultérieur du processus, éclairé par les questions et réponses précédentes qui sont fondamentales.

Références

Pour en savoir plus sur les citations proprement dites ou l'analyse, on pourra consulter:

ⁱ La présente analyse se fonde sur une *étude documentaire* de travaux de recherche revus par des pairs et fondés sur des statistiques qui sont issus d'une grande diversité d'organismes de recherche, de politique et de développement. Bien qu'elle soit exacte pour chacun des éléments sociaux (air, eau, santé, etc.), il ne s'agit toutefois pas à proprement parler d'une analyse statistique à variables multiples, et elle s'inspire de la modélisation et des données tirées de ses sources, qui sont citées ci-dessous.

ⁱⁱ **Eau** – Bann, C. 1998b. Turkey: Forest Sector Review - Global Environmental Overlays Program. Final Report. Washington DC: World Bank.
ⁱⁱⁱ **Eau** – Hamilton, L and King, P. 1983. Tropical Forested Watersheds: Hydrologic and Soils responses to Major uses or Conversions, Boulder: Westview Press.

^{iv} **Eau** – Pattanayak, S and Kramer, R. 2001. Worth of watersheds: a producer surplus approach for valuing drought mitigation in Eastern Indonesia, *Environment and Development Economics*, 6, 1, 123-146.

^v **Eau** – Shahwahid, M., Awang Noor, A., Abdul Rahmin, N., Zulkifli, Y and U.Ragame. 1997. Economic Benefits of Watershed Protection and Trade-Off with Timber Production: a Case Study of Malaysia, Singapore: Economy and Environment Program for Southeast Asia.

^{vi} **Air** – Estimating the removal of atmospheric particulate pollution by the urban tree canopy of London, under current and future environments Tallis, M., Taylor, G., Sinnet, D. and Freer-Smith, P. (2011). *Landscape and Urban Planning* 103(2), 129–38.

^{vii} **Air** – DEFRA (2014). Defra National Statistics Release: Emissions of air pollutants in the UK 1970 to 2014. 18th December 2014. Defra, London.

^{viii} **Air** – Development and application of an urban tree air quality score for photochemical pollution episodes using the Birmingham, United Kingdom, area as a case study. Donovan, R.G., Stewart, H.E., Owen, S.M., Mackenzie, A.R. and Hewitt, C.N. (2005). *Environmental Science & Technology* 39(17), 6730–8.

^{ix} **Air** – The effects of air pollution on educational outcomes: evidence from Chile, Miller, S.J. and Vela, M.A. (2013). IDB Working Paper Series No. IDB-WP-468.

^x **Carbone** – Fact Sheet: Canada's Forests: CO2 Sink or Source: Canadian Council of Forest Ministers, Sustainable Forest Management Canada, 2018.

^{xi} **Carbone** – Updated Short-Term Traded Carbon Values Used for UK Public Policy Appraisal, UK Department for Business, Energy & Industrial Strategy, 2014.

^{xii} **Carbone** – Developing a social cost of carbon for US regulatory analysis: a methodology and interpretation, Greenstone, M., Kopits, E. and Wolverton, A. (2013). *Review of Environmental Economics and Policy* 7(1), 23–46.

^{xiii} **Carbone** – Estimates of the social cost of carbon: concepts and results from the DICE-2013R model and alternative approaches, Nordhaus, W. (2014). *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists* 1(1), 273–312.

^{xiv} **Carbone** – The social cost of carbon and the shadow price of carbon: what they are, and how to use them in economic appraisal in the UK, Price, R., Thornton, S. and Nelson, S. (2007). Department for Environment, Food and Rural Affairs, R.-U.

^{xv} **Santé** – Forest and human health: Assessing the evidence Colfer, C.J.P., Sheil, D. & Kishi, M. 2006. CIFOR Occasional Paper no 45.

^{xvi} **Santé** – Medicinal plants in conservation and development: case studies and lessons learnt. Hamilton A.C., ed. 2008. Salisbury, R.-U., Plantlife International.

^{xvii} **Santé** – «The Economic Value of Plant-based Pharmaceuticals», Pearce, D.W. and Puroshothaman, S. (1995), in Swanson T. (ed), «Intellectual Property Rights and Biodiversity Conservation», Cambridge University Press, Cambridge.

^{xviii} **Santé** – Better Utilization of Medicinal Plants: the Phytopharmaceutical Supply System in China, UNIDO. 1987. Sectoral Studies Series No.35. Studies and Research Division.

^{xix} **Catastrophes** – «Reducing Agricultural Vulnerability to Storm-Related Disasters» Committee on Agriculture, Food and Agriculture Organization, Rome, 26-30 March. FAO (2001).

^{xx} **Catastrophes** – The Role of Coastal Forests in the Mitigation of Tsunami Impacts, Forbes, K. and Broadhead, J. (2007). FAO Regional Office for Asia and the Pacific Publication 2007, <http://www.fao.org/forestry/media/14561/1/0/> (accessed on 23 November 2008).

^{xxi} **Catastrophes** – Sustainable forest management: Key to disaster preparedness and mitigation, Rawat, T.S. & Dugaya, Dharmendra & Prasad, B.K. & Bisht, S.. (2010). 10.1007/978-90-481-2498-5_23.

^{xxii} **Revenus** – Vedeld, P., Angelsen, A., Sjaasrad, E. and Berg, G.K. (2004), «Counting on the Environment: Forest Incomes and the Rural Poor», *Environmental Economics Series* No. 98, The World Bank Environmental Department, The World Bank, Washington D.C.

^{xxiii} **Revenus** – What is the evidence for the contribution of forests to poverty alleviation? A systematic map protocol, Cheng, S.H., Ahlroth, S., Onder, S. et al. *Environ Evid* 6, 10 (2017). <https://doi.org/10.1186/s13750-017-0088-9>

^{xxiv} **Revenus** – Who are forest-dependent people? A taxonomy to aid livelihood and land use decision-making in forested regions. Newton P, Miller DC, Byenkya MAA, Agrawal A. *Land Use Policy*. 2016;57:388–95.

^{xxv} **Revenus** – Livelihoods, forests, and conservation in developing countries: an overview, Sunderlin WD, Belcher B, Santoso L, Angelsen A, Burgers P, Nasi R, Wunder S. *World Dev*. 2005;33(9 SPEC. ISS.):1383–402.

^{xxvi} **Agri/Aquaculture** – Services performed by the ecosystem: forest remnants influence agricultural cultures' pollination and production, De Marco, P. and Coelho, F.M (2004), *Biodiversity and Conservation*, 13:1245-1255.

- ^{xxxvii} **Agri/Aquaculture** – «Measuring economic losses due to sediment pollution: logging versus tourism and fisheries», Hodgson, G. et Dixon, J.A. (1988), Tropical Coastal Area Management, April, 5-8.
- ^{xxxviii} **Agri/Aquaculture** – Beyond Rhetoric: Putting Conservation to Work for the Poor, UICN (2002). UICN. Gland, Suisse et Cambridge, R.-U.
- ^{xxxix} **Énergie** – Kramer, R.A., Munasinghe, M., Sharma, N., Mercer, E. et Shyamsundar, P. (1993), «Valuation of Biophysical Resources in Madagascar», in «Environmental Economics and Sustainable Development», World Bank Paper No. 3, La Banque mondiale, Washington D.C.
- ^{xl} **Énergie** – WEHAB (2002), «A Framework for Action on Biodiversity and Ecosystem Management», Water, Energy, Health, Agriculture and Biodiversity Working Group Report, contribution to the World Summit on Sustainable Development, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août – 4 septembre 2002. Nations Unies, New York.
- ^{xli} **Énergie** – Akbari, H. (2002). Shade trees reduce building energy use and CO2 emissions from power plants. Environmental Pollution 116, 119–26.
- ^{xlii} **Énergie** – Couture, S., Garcia, S. et Reynaud, A. (2012). Household energy choices and fuelwood consumption: an econometric approach using French data. Energy Economics 34(6), 1972–81.
- ^{xliii} **Tourisme** – Tobias, D et Mendelsohn, R. 1991. Valuing ecotourism in a tropical rain-forest reserve, Ambio, 20(2), April, 91-2.
- ^{xliv} **Tourisme** – Southgate, D. 1996. What Roles Can Ecotourism, Non-timber extraction, Genetic Prospecting, and Sustainable Timber Production Play in an Integrated Strategy for Habitat Conservation and Local Development? Report to inter-American Development Bank.
- ^{xlv} **Tourisme** – Maille, P et Mendelsohn, R. 1991. Valuing Ecotourism in Madagascar, New Haven: Yale School of Forestry, mimeo.
- ^{xlvi} **Tourisme** – Hodgson, G et Dixon, J. 1988. Measuring economic losses due to sediment pollution: logging versus tourism and fisheries, Tropical Coastal Area Management, April, 5-8.
- ^{xlvii} **Propriété** – Tyrväinen, L et Miettinen, A. 2000. Property prices and urban forest amenities, Journal of Environmental Economics and Management, 39, 205-223.
- ^{xlviii} **Propriété** – Morales, D. 1980. The contribution of trees to residential property value, Journal of Arboriculture, 6, 305-308.
- ^{xlix} **Mortalité** – Urban greenness and mortality in Canada's largest cities: a national cohort study, The Lancet Planetary Health, Volume 1, Issue 7, Octobre 2017, Pages e289-e297.



Annexe 3

**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

ITTC(LX)/5
Page 63

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LX)/5
28 novembre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

SOIXANTIÈME SESSION
DU 2 AU 6 DÉCEMBRE 2024
YOKOHAMA (JAPON)

**Questions se rapportant à l'article 44 de
l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006)
Annexe 3 – Projet de décision 4(XV) proposé
(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)**



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LX)/...
xx décembre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

SOIXANTIÈME SESSION
Du 2 au 6 décembre 2024
Yokohama (Japon)

Projet de DÉCISION 4(LX)

QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ARTICLE 44 DE L'AIBT DE 2006

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant l'article 44 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006);

Notant que l'AIBT de 2006 est entré en vigueur le 7 décembre 2011, pour une durée initiale de dix années et qu'il a été prorogé pour une période cinq ans avec effet du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2026, conformément à la décision 4(LVII);

Prenant note de la décision 1(LIX.1) se rapportant à une prorogation supplémentaire de l'Accord conformément à l'article 44(2) de l'AIBT de 2006, pour une période de trois années avec effet du 7 décembre 2026 au 6 décembre 2029;

Prenant note des travaux et recommandations du groupe de travail intersessions créé par la décision 4(LVII), lequel a été prorogé d'une (1) année par la décision 4(LVIII) aux fins d'évaluer la nécessité d'une renégociation et/ou d'une prorogation supplémentaire de l'AIBT de 2006, ainsi que figurant dans le document ITTC(LIX)/5;

Prenant également note de la décision 5(LIX), à son paragraphe 3 en précisant le dispositif opératoire, en vertu de laquelle il est décidé d'utiliser la Feuille de route-Scénario 1 indicative figurant aux pages 7 et 8 du document ITTC(LIX)/5 comme base pour guider les consultations menées dans le cadre du processus d'examen de l'AIBT de 2006;

Prenant en outre note de la décision 5(LIX), à son paragraphe 4 en précisant son dispositif opératoire, par laquelle le groupe de travail intersession en ligne est prorogé d'une durée supplémentaire d'une (1) année jusqu'à la soixantième session du Conseil en 2024, rendu à composition non limitée et renommé «Groupe de travail préparatoire» (GTP);

Reconnaissant la nécessité de planifier en vue de l'expiration de l'AIBT de 2006 en allouant un délai et des ressources suffisants pour préparer un accord subséquent;

Prenant en outre acte des travaux et recommandations du GTP présentés à la soixantième session du Conseil;

Décide de:

1. Proroger le mandat du Groupe de travail préparatoire (GTP) pour une durée supplémentaire d'une (1) année jusqu'à la soixante et unième session du Conseil en 2025;

2. *Les détails du mandat du GTP seront déterminés sur la base des discussions tenues pendant la soixantième session du CIBT.*
3. Prier le GTP de soumettre un rapport au Conseil à sa soixante et unième session, assorti de recommandations supplémentaires du GTP concernant les modalités du processus d'examen de l'AIBT de 2006.

* * *